

# LA LIBRE PENSÉE NANTAISE

« La guerre, c'est la guerre des hommes ; la paix, c'est la guerre des idées. »

Victor Hugo

## NUMÉRO DOUBLE DE FIN D'ANNÉE

### - SOMMAIRE -

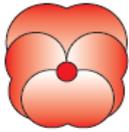
- P 1 Couverture - Sommaire
- P 2 Abonnements - Annonces - Congrès - Banquet
- P 3 Edito : "La main dans le sac" - G. Plantiveau
- P 4 J. Regourd : "C'est au nom de la laïcité que je me suis battu"
- P 5 Interview de Jean Regourd (suite et fin) - P. Massiot
- P 6 Présentation du dossier "Crèche" - Liens - G. Plantiveau
- P 7 1951 : L'Eglise brûle le Père Noël à Dijon
- P 8 Communiqué officiel de Bruno Retailleau
- P 9 Blog de J. Glavany - Blog de N. Dupont-Aignan
- P 10 Blogs ecclésiastiques - Di Falco de son lointain évêché d'exil ...
- P 11 Raid de la FSSPX à Bruxelles
- P 12 Blog du FN
- P 13 Blogs de Jean Baubérot et de Henri Pena-Ruiz
- P 14 Interview de Jean Baubérot à Ouest France Vendée
- P 15 Communiqué national de la FNLP
- P 16 Nécrologie : Daniel Diaz-Nava - G. Plantiveau
- P 17 "Il y a 30, la loi Savary, out !" - J. Moisan
- P 18 "Il y a 30, la loi Savary, out !" (fin) - J. Moisan
- P 19 Banquet du 24 janvier
- P 20 Inscription au banquet du 24 janvier
- P 21 Chanson de banquet : "Le baptême bourguignon"
- P 22 Banquet républicain de la Libre Pensée - J. Nepveu
- P 23 Banquet républicain (suite) - J. Nepveu
- P 24 Banquet républicain (fin) - J. Nepveu
- P 25 Fin de vie : Le coup des deux François - G. Plantiveau
- P 26 Fin de vie - Communiqué du Groupe de Nantes
- P 27 A quoi servent les voyages au Vatican
- P 28 Communiqué du groupe de St Nazaire - R. Lepeix
- P 29 Bon bilan et belles perspectives - P. Massiot
- P 30 Bon bilan et belles perspectives (fin) - Fusillés pour l'exemple
- P 31 Humour
- P 32 Médias - Abonnements

## Crèche « vivante » à La Roche/Yon : sans le petit Jésus ?



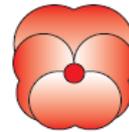
Organe de la Fédération de Loire-Atlantique de la Libre Pensée

Maison des Associations - 4 Place de la Manu - 44000 NANTES - Site : <http://lp44.free.fr>



## LA LIBRE PENSÉE EN LOIRE-ATLANTIQUE

Site Internet : <http://lp44.free.fr>  
Courriel : [lp44@wanadoo.fr](mailto:lp44@wanadoo.fr)



### GROUPE DE NANTES

Association fondée en 1884  
Maison des Associations - Manufacture des Tabacs  
4 Place de la Manu - 44000 NANTES  
Le Groupe se réunit le 2<sup>ème</sup> samedi de chaque mois à 14 h 30.  
Il dispose d'une librairie.  
Tél. : 06 80 05 01 27 et 02 40 75 40 79  
Courriel : [gerard.plantiveau@orange.fr](mailto:gerard.plantiveau@orange.fr)

### GROUPE DE SAINT-NAZAIRE

Association fondée en 1883  
Maison des Associations  
2 bis rue A. De Mun 44600 SAINT-NAZAIRE  
Le Groupe se réunit le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois  
à 9 h 30 salle Mansard de la Maison des Associations.  
Tél. : 02 40 22 2503 -  
Courriel : [roger.lepeix@club-internet.fr](mailto:roger.lepeix@club-internet.fr)

### GROUPE CLÉMENTCE ROYER DE SAINT-HERBLAIN

Le Groupe se réunit le 2<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois à 20 h.  
Adresse : Salle des Noelles Tesseriers  
4 rue Louis Aragon 44800 ST HERBLAIN  
Tél. : 06 84 35 15 79  
Courriel : [jpcharaux@free.fr](mailto:jpcharaux@free.fr)

Les Groupes organisent des conférences et engagent les actions nécessaires pour défendre et promouvoir la liberté absolue de conscience, l'exercice de la raison contre tous les obscurantismes et préserver la laïcité de l'École et de l'État .

## Congrès administratif de la FD LP 44

**Samedi 24 janvier 2015**  
**9 H-12H**

**Maison de syndicats**  
**Salle Pelloutier**

**Ce congrès sera suivi d'un  
banquet**

### JOURNAL FONDÉ EN 1978 PAR ALFRED MANSEAU

**Directeur de la publication :** Gérard PLANTIVEAU  
**Imprimerie :** Fédération de la Libre Pensée  
**N° Commission paritaire des PAP :** 1204G82532

#### Comité de rédaction :

Le comité fédéral de la LP 44 sous la responsabilité de G. Plantiveau, directeur de la publication

#### Les articles sont à adresser à :

Libre Pensée Nantaise - 4 Place de la Manu - 44000  
Nantes ou à : G. PLANTIVEAU - 6 Bd A. Peneau - 44300  
Nantes— Mail : [gerard.plantiveau@orange.fr](mailto:gerard.plantiveau@orange.fr)

#### Rappel

La Libre Pensée Nantaise est le journal des Libres Penseurs de Loire Atlantique. Il est placé sous la responsabilité du Bureau Fédéral. Il est ouvert à toutes les contributions situées dans ce cadre. La rédaction remercie tous ceux qui lui font l'honneur d'y collaborer et se réserve le droit de sélectionner les articles reçus.

*Les manuscrits non retenus ne sont pas retournés.*

Naturellement, les opinions émises dans les articles publiés sont celles de leurs auteurs et n'engagent pas la rédaction ou la Fédération de la Libre Pensée 44, sauf mention contraire explicite.

### ABONNEMENTS LPN

## NOTRE ADRESSE

**Libre Pensée Nantaise - F. BLANDY**  
**Manufacture des Tabacs**  
**4 Place de la Manu - 44000 Nantes**

Joindre le paiement par chèque à l'ordre de :  
LA LIBRE PENSÉE NANTAISE- CCP - 4763.07-J. Nantes

.....  
:Pour ceux qui n'ont pas encore répondu, merci de nous indiquer votre préférence pour la réception du journal : e.mail ou papier.

**Vous pouvez indiquer votre choix directement à : Gérard PLANTIVEAU :**  
[gerard.plantiveau@orange.fr](mailto:gerard.plantiveau@orange.fr)

## Crèches de Noël : la main dans le sac ...

Comme tous les libres penseurs, nous nous sommes franchement réjouis du jugement du Tribunal administratif de Nantes déclarant illégale l'édification d'une crèche explicitement chrétienne dans les locaux du Conseil Général de Vendée et enjoignant son démontage.

Le jugement, très sérieusement motivé est pourtant tout à fait normal sinon banal. Normale sinon banale est de même l'action en justice de la LP 85: nos camarades avaient dénoncé depuis longtemps la décision de monter une crèche dans le hall du CG 85 (voir photo ci-dessus). Comme l'a dit Jean Regourd à la presse : « **je me suis battu au nom de la laïcité** », comme un militant normal de la Libre Pensée.

Ce qui n'est pas banal, en revanche, c'est le moment où l'affaire a été rendue publique et l'écho médiatico-politique qui lui a été très vite donné, faisant de la « **bataille de la crèche** » un révélateur imparable de la disposition de forces autour de la question laïque en France aujourd'hui.

Car cette pseudo « **tradition** » vendéenne n'est rien d'autre en réalité qu'une provocation délibérée dont le point de départ est très exactement connu : 1988. C'est en effet le 3 octobre 1988 que le vicomte P. De Villiers, déjà appelé le Fou du Puy, était devenu président du CG 85. Et qu'il avait tout de suite impliqué le Conseil Général - donc la puissance publique - dans ses diverses campagnes de « **reconquista** » catholique sous la houlette du Pape Wojtyla dit JP II, avec son appui direct et même sa participation personnelle.

D'où, entre autres, la crèche dans le hall de l'hôtel du département dès l'hiver 1988. Après sa démission en 2010, la « **tradition** » a été maintenue par son successeur, B. Retailleau, qui a décidé dans un premier temps d'obtempérer en démontant la crèche.

Mais en annonçant tout de suite qu'il ferait appel et « **ira, s'il le faut, jusqu'en Cour Européenne des Droits de l'Homme** ». (Ouest France du 14 décembre 2014). Il a pour cela fait voter l'engagement d'un marché « **d'un montant limité** » (à ... 108 000 € !) avec « **le cabinet d'avocats Varaut et Doumic, à Paris** ».

Le monde est petit. Varaut, c'est un nom qui appelle un flot de souvenirs : les procès de Jacques Médecin, de François Léotard, de Philippe de Villiers, de Jacques Crozumarie, du général Maurice Challe, de Bob Denard, de Maurice Papon. Etc. Et, pour la laïcité, le procès Fanny Truchelut, cette propriétaire de gîte qui prétendait faire retirer leur voile à deux de ses clientes dans les parties communes du gîte et fut condamnée, à juste titre selon moi, en première instance (2006) et en appel (2007), pour « **discrimination en raison de la religion** ».

La chasse au voile, déjà ...

Aux commandes de ce cabinet, Me Alexandre Varaut. Ami et colistier des Charles Pasqua et de Philippe De Villiers. Fils du célèbre avocat pénaliste, Jean-Marc Varaut, décédé en 2005. Ancien membre actif de l'Action Française puis des Comités Tixier-Vignancour, recyclé dans la mouvance giscardienne, mais bien sûr à l'extrême droite; monarchiste, catholique « **tradi** », ami d'Alain Madelin et de Christine Boutin. Entre autres.

Il était aussi connu pour ses campagnes en mémoire de Louis XVI.

Un très petit monde. Avec ses « **racines chrétiennes** »,



Me Alexandre VARAUT

ses sonneries de cor de chasse, ses rombières en rut, ses secrets de famille honteux, sa haine du temps présent et sa nostalgie des temps jadis, les colonies, Maurras, le Maréchal, la guerre d'Algérie et les ratonnades ...

Certes, certes.

**Mais il n'y a pas qu'eux ! Car derrière cette minorité :**

- **C'est TOUTE la couche politique dirigeante nationale, avec les médias aux ordres, ce sont TOUS les grands partis nationaux qui ont été pris la main dans le sac avec l'affaire de la crèche de La Roche/Yon !**
- **En rappelant une fois encore que la loi de 1905 existe toujours et qu'elle s'applique, le jugement du TA de Nantes a braqué les projecteurs sur l'ampleur des « accommodements antilaïques » de terrain et sur le travail systématique de sape de la loi de 1905 et de la République qui s'est généralisé avec les lois de décentralisation.**
- **L'Eglise a tout de suite compris le danger et décidé de se battre ouvertement en faisant monter au créneau ses hommes et ses femmes, comme pour le « mariage pour tous ».**

Ce numéro double de la LPN est donc largement consacré à la bataille de la crèche. Tous nos abonnés auront ainsi les principales pièces du dossier en main.

**Même si la suite de la bataille dépasse le cadre d'une simple bataille juridique, nous devons préparer avec soin la suite de la procédure. Et commencer à collecter des fonds pour y pourvoir. Pour transformer chaque fois que possible en adhésions le courant de sympathie envers la LP que cette affaire a envoyé vers nous.**

**C'est pourquoi nous avons invité Jean Regourd à participer à notre banquet du 24 janvier et à y intervenir. Venez nombreux !**

Gérard PLANTIVEAU

## « Crèche de Noël interdite en Vendée : je me suis battu au nom de la laïcité ».

Interview de Jean Regourd, président de la FD LP 85



Décembre 2010. Comme tout citoyen, je me rends au Conseil général. J'y découvre alors une crèche célébrant la Nativité dans le hall d'entrée. La vierge Marie, Joseph, etc., impossible de ne pas la voir. Un an plus tard, je me rends compte que la crèche est une nouvelle

fois installée, mais il est trop tard pour réagir.

Ce n'est qu'en 2012 que j'ai pris les devants en envoyant une missive au Conseil général de Vendée pour demander au président de ne pas aménager cette crèche. N'ayant aucune réponse, la Fédération de la libre pensée de Vendée a saisi le tribunal administratif pour excès de pouvoir.

### Le jugement

Lundi 1<sup>er</sup> décembre, nous avons obtenu gain de cause :

**"La décision implicite du président du Conseil général de la Vendée refusant d'exercer ses pouvoirs pour interdire l'installation d'une crèche de la nativité dans le hall de l'hôtel du département est annulée."**

Cette année, il n'y aura donc pas de crèche au Conseil général de Vendée. Et c'est bien normal. **La loi doit être respectée.**

Une crèche est un emblème religieux qui n'a absolument pas sa place dans l'espace public. Le premier article de la Constitution de 1958 est clair :

**"La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion."**

Tout comme l'article 28 de la loi de 1905 instaurant la séparation de l'Église et de l'État :

**"Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires ainsi que des musées ou expositions."**

Alors une collectivité territoriale peut-elle imposer à l'ensemble de ses citoyens sa vision du monde ? Je n'avais aucune envie d'être le redresseur de torts, mais la loi doit être respectée.

### Une crèche est un objet et un élément de culte

Ne pas respecter le principe de laïcité, c'est aller à l'encontre de la liberté de conscience des citoyens. En imposant des emblèmes religieux sur les lieux publics, le risque est de tomber dans le communautarisme, le groupe qui se reconnaît dans ce culte pouvant alors revendiquer des droits particuliers et différents des autres citoyens.

Comprenons bien, je ne suis pas pour une interdiction des crèches ailleurs que dans l'espace public. J'estime simplement que les emblèmes religieux n'ont rien à faire dans un lieu qui appartient aux collectivités territoriales, et représentent l'État, la République.

Je ne m'opposerai pas à des guirlandes décorant les rues



de ma ville ou à une étoile en haut d'un sapin, car, jusqu'à preuve du contraire, ils ne font pas l'objet d'un culte.

### La frontière entre le cultuel et le culturel

Ce n'est pas la première fois que le principe de laïcité n'est pas respecté. Il est primordial que notre société comprenne que tout ce qui est cultuel n'est pas culturel. La culture est universelle, les cultes ne concernent que quelques citoyen(ne)s. La loi de 1905 stipule qu'il est également interdit que l'État subventionne d'une quelconque façon un culte.

Quand il y a une procession dans un village ou des cloches qui sonnent, c'est le maire qui en est responsable, mais il ne doit en aucun cas utiliser les fonds publics.

Les Ostensions limousines, par exemple, sont des processions qui se déroulent tous les sept ans dans certaines communes du Limousin. En 2014, le Conseil d'État a débouté les associations qui les organisent et celles-ci doivent restituer les sommes versées – notamment par le Conseil régional du Limousin qui avait versé des subventions pour l'organisation de l'événement – du fait du non-

## Interview de Jean Regourd (suite)

respect de la loi de séparation de l'Église et de l'État.

La crèche au Conseil général de la Vendée est de présence récente ! La loi de décentralisation de 1982-1983 donne une autonomie aux Conseils généraux. Ces derniers quittent alors souvent les préfectures (il n'y avait pas de crèches !) pour s'installer dans leurs propres bâtiments datant alors des années 1990. La crèche a dû être installée dans ces années-là. Comme "tradition culturelle", on est en droit de s'interroger !

### La religion catholique plus présente que d'autres ?

Certains Vendéens voudraient nous faire croire que cette crèche est rattachée aux traditions, qu'ici elle a davantage sa place qu'ailleurs, mais la Vendée est un département comme un autre où l'espace public ne doit pas devenir un lieu de culte.

À Béziers, Robert Ménard a lui aussi décidé d'installer une crèche dans la mairie. Cela va à l'encontre de nos lois.



À y regarder de plus près, la religion catholique semble s'imposer davantage que les autres dans l'espace public. Aussi les croix de mission que l'on trouve au croisement de deux chemins doivent-elles être dressées sur un terrain privé et non communal.

A-t-on déjà vu des emblèmes religieux du culte protes-



tant, musulman ou israélite dans la sphère publique ? La laïcité s'y impose à tous sans exception.

Que doit-on penser des bénédictions de cartables auxquelles on peut assister en Vendée à chaque rentrée ? Soit, mais elles doivent se tenir exclusivement dans des lieux de culte. C'est aussi simple que ça.

On sait que l'Église est en crise, alors peut-être essaye-t-elle d'attirer les fidèles par ce genre d'initiative, ou par l'intermédiaire des autorités locales. Ces dernières n'en ont pas le droit.

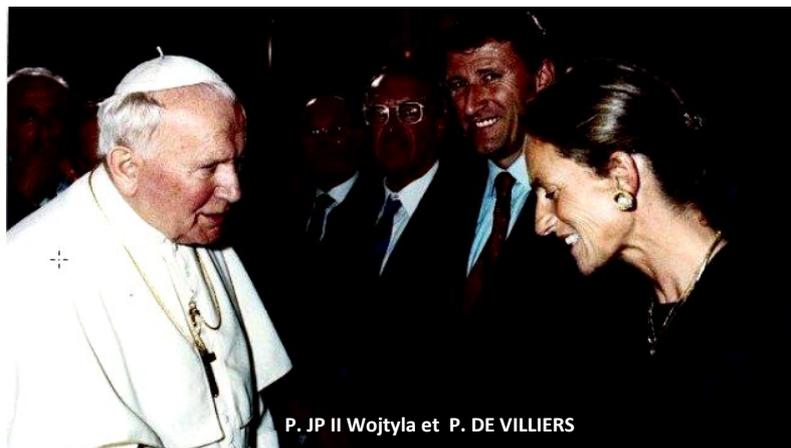
### Nous ferons face aux menaces comme nous ferons face à l'appel annoncé par le président du CG 85

Nous avons laissé la justice se prononcer sur cette affaire et elle a tranché en notre faveur. Le Conseil général a annoncé qu'il ferait appel. Nous nous y préparons, tout aussi sérieusement que pour le TA.

Nous n'avons pas répondu aux harcèlements téléphoniques, aux mails menaçants, plus ou moins grossiers, plus ou moins débiles. Mais nous avons tout archivé et porté plainte, à titre préventif. Enfin, nous nous sommes contentés de sourire devant la « *crèche vivante* » qui a occupé quelques heures les rues et les places de La Roche/Yon. Nous sommes attentifs pour la suite ...

Notre but, je le répète, est de faire respecter la liberté de conscience de tous les citoyens et donc leur **"égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, ou de religion"**.

Interview par Pascal MASSIOT



## Bataille de la crèche : *crash test* pour les « *laïques* » !

### Dossier « *crèche de Vendée* »

Quelques mots à propos de notre dossier sur l'affaire, montée de toute pièce, de la « *crèche de Vendée* ».

Montée de toute pièce, car des annulations de crèches municipales autres provocations anti laïques de même nature, il y en a déjà eu d'autres, et pas qu'à notre initiative.

Citons par exemple la décision du TA d'Amiens du 30 novembre 2010, annulant la délibération d'une petite commune de la Somme, au motif que l'installation d'une crèche sur un emplacement public constitue un « *emblème religieux de la religion chrétienne*. » Là c'est l'ancien maire qui avait saisi le juge administratif.

Mais, cette fois, l'Eglise qui a décidé d'en faire une affaire nationale. Ce dossier en apporte des preuves.

Nous avons d'abord voulu donner un échantillon de documents authentiques, exprimant les réactions à chaud, des uns ou des autres. Autant que possible *in extenso*.

On peut faire un classement.

Il y a eu la foule des anti. Parmi eux, les insidieux, les faussement méprisants. Juste à côté les cyniques provocateurs, ou les rustauds violents. Car des injures et des menaces, il y en a eu, à La Roche/Yon comme à Nantes ou à Paris.

On donnera juste un petit aperçu du « *raid* » sur le parlement européen de la FSSPX, autrement dit la petite Fraternité Sacerdotale St Pie X, ou ex-église d'Écône (« *lefebvrisme* »)... pour rire.

Et la petite foule fourmillante des silencieux, apeurés ou simplement émoussés, les yeux baissés en essayant de passer à côté de cette « *crèche qu'ils ne sauraient voir* » ... mais qui leur met la sueur au front. Bref, les Tartuffes de la laïcité !

Mais il y a eu, aussi, le petit nombre de ceux qui ont approuvé ce que nous avons fait et l'ont fait savoir ou qui ont simplement décidé de s'exprimer pour défendre un point de vue convergent.

C'est comme pour les banques : un vrai *crash test* !

Nous ne pouvons que nous féliciter que l'actualité nous offre ainsi l'occasion de compter nos vrais amis. Pour certains c'est de longue date, pour d'autres c'est nouveau.

Bienvenue au club !

G. Plantiveau

### Pour suivre quelques grandes étapes du « *buzz* » médiatique :

Il y a d'abord le site national de la FNLP :

<http://www.fnlp.fr>

Vous y trouverez en particulier toute la série des communiqués nationaux

Il y a ensuite les principaux médias sur lesquels nous sommes intervenus (David Gozlan)

- <http://www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/quelle-place-a-la-celebration-de-noel-dans-la-france-laique-7775719831>
- RTL 3 D2CEMBRE : <http://www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/quelle-place-a-la-celebration-de-noel-dans-la-france-laique-7775719831>
- Europe 1 : <http://www.europe1.fr/mediacenter/emissions/le-grand-direct-de-l-actu/sons/le-grand-direct-de-l-actu-peut-on-installer-des-creches-de-noel-dans-les-lieux-publics-2308607>
- RMC : <http://rmc.bfmtv.com/mediaplayer/audio/rmc-0412-bourdin-direct-8h-9h-131097.html>
- <http://rmc.bfmtv.com/mediaplayer/audio/rmc-0412-carrement-brunet-13h-14h-131274.html>
- <http://www.bbc.co.uk/news/world-europe-30326257>
- <http://www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/quelle-place-a-la-celebration-de-noel-dans-la-france-laique-7775719831>
- <http://www.bbc.co.uk/news/world-europe-30326257>
- <http://www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/quelle-place-a-la-celebration-de-noel-dans-la-france-laique-7775719831>

**NB : nous rappelons que le site de la FD 44 ne fonctionne pas car il est pour le moment « *en travaux* » pour cause de rénovation.**

## 24 décembre 1951 : l'Église brûle le Père Noël à Dijon



Article de France-Soir du lundi 24 décembre 1951

*Le père Noël a été pendu hier après-midi aux grilles de la cathédrale de Dijon... et brûlé publiquement sur le parvis. Cette exécution spectaculaire s'est déroulée en présence de plusieurs centaines d'enfants des patronages. Elle avait été décidée avec l'accord du clergé qui avait condamné le père Noël comme usurpateur et hérétique. Il avait été accusé de paganiser la fête de Noël et de s'y être installé comme un coucou en prenant une place de plus en plus grande. On lui reproche surtout de s'être introduit dans toutes les écoles publiques d'où la crèche est scrupuleusement bannie. Dimanche à trois heures de l'après-midi, le malheureux bonhomme à barbe blanche a payé comme beaucoup d'innocents d'une faute dont s'étaient rendus coupables ceux qui applaudiront à son exécution. Le feu a embrasé sa barbe et il s'est évanoui dans la fumée.*

### Réactions :

À l'issue de l'exécution, un communiqué a été publié dont voici l'essentiel :

*"Représentant tous les foyers chrétiens de la paroisse désireux de lutter contre le mensonge, 250 enfants, groupés devant la porte principale de la cathédrale de Dijon, ont brûlé le Père Noël. Il ne s'agissait pas d'une attraction, mais d'un geste symbolique. Le Père Noël a été sacrifié en holocauste. À la vérité, le mensonge ne peut éveiller le sentiment religieux chez l'enfant et n'est en aucune façon une méthode d'éducation. Que d'autres disent et écrivent ce qu'ils veulent et fassent du Père Noël le contrepoids du Père Fouettard.*

*Pour nous, chrétiens, la fête de Noël doit rester la fête anniversaire de la naissance du Sauveur."*

L'exécution du Père Noël sur le parvis de la cathédrale a été diversement appréciée par la population et a provoqué de vifs commentaires même chez les catholiques ...

**L'Église a donné des explications officielles tout à fait officielles pour couvrir l'autodafé symbolique de Dijon. Elles méritent d'être citées !**

**Communiqué du Cardinal Jules Saliège, archevêque de Toulouse :**

*« Ne parlez pas du Père Noël pour la bonne raison qu'il n'a jamais existé. Ne parlez pas du Père Noël, car le Père Noël est une invention dont se servent les habiles pour enlever tout caractère religieux à la fête de Noël. Mettez les cadeaux dans les souliers de vos enfants, mais ne leur dites pas ce mensonge que le Petit Jésus descend dans les cheminées pour les apporter. Ce n'est pas vrai. Ce qu'il faut faire, c'est donner de la joie autour de vous, car le Sauveur est né. »*

**Communiqué du porte-parole de l'épiscopat français, (France-Soir, 24/12/1951)**

*« Le Père Noël et le sapin se sont introduits dans les écoles publiques alors qu'ils sont la réminiscence de cérémonies païennes liées au culte de la Nature qui n'ont rien de chrétiennes alors qu'au nom d'une laïcité outrancière*

*la crèche est scrupuleusement bannie des mêmes écoles. »*



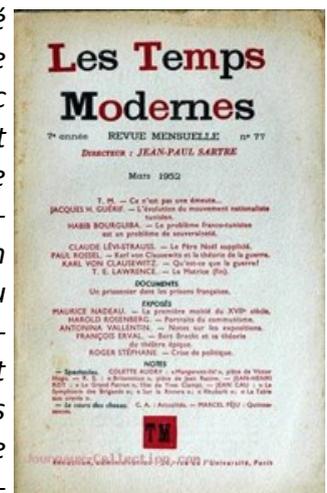
**L'affaire suscitera même une étude « structuraliste » célèbre due à**

**Claude Lévi-Strauss et publiée dans le numéro 77 des « Temps Modernes ». Elle est rééditée, pour ceux qui aimeraient, par l'université du Québec à Chicoutimi (« Classiques des sciences sociales »).**

**Voici la conclusion de Lévi-Strauss:**

*« Grâce à l'autodafé de Dijon, voici donc le héros reconstitué avec tous ses caractères, et ce n'est pas le moindre paradoxe de cette singulière affaire qu'en voulant mettre fin au Père Noël, les ecclésiastiques dijonnais n'aient fait que restaurer dans sa plénitude, après une éclipse de quelques millénaires, une figure rituelle dont ils se sont ainsi chargés, sous prétexte de la détruire, de prouver eux-mêmes la pérennité ».*

**Pas faux !**



**« Crèche de Vendée :**

***oui au principe de laïcité, non au principe d'absurdité »***

**Communiqué officiel du président du CG 85, Bruno Retailleau**

Depuis deux jours, beaucoup parmi nos compatriotes se sont émus, par mail, par téléphone ou sur les réseaux sociaux, du jugement du Tribunal Administratif exigeant le démontage de la crèche du Conseil Général de la Vendée.

A tous ceux qui ont manifesté leur soutien, leur incompréhension ou même leur colère, je voudrais exposer la ligne qui me guide depuis le début de cette affaire.

D'abord pour leur dire que le Conseil Général était dans l'obligation d'exécuter cette décision de justice, parce qu'un recours n'est pas suspensif. Maintenir la crèche, c'était entrer dans l'illégalité. Or un responsable public, et à plus forte raison un parlementaire chargé de faire la loi, ne peut pas donner l'exemple de la désobéissance civile. On ne peut pas à la fois déplorer l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat, qui est une réalité que je ne cesse de dénoncer, et refuser d'appliquer la loi. C'est une question de cohérence et de crédibilité.

Cependant, je conteste avec la plus grande force cette décision. Le Conseil Général va donc utiliser tous les recours juridiques possibles pour faire annuler cette décision. Une demande de sursis à exécution va être déposée dans les jours qui viennent, en appui de l'appel du Conseil Général devant la Cour d'Administrative d'Appel. Nous irons jusqu'au bout, devant le Conseil d'Etat et jusqu'à la Cour Européenne des Droits de l'Homme s'il le faut.

Manifestement il y a deux poids deux mesures à la justice de notre pays. Quelques mois après qu'Anne Hidalgo a revendiqué l'organisation, par la mairie de Paris, du repas officiel d'ouverture du Ramadan, un tribunal interdit la seule évocation de la période de Noël dans une autre collectivité.

Je tiendrai bon, pour trois raisons.

Je tiendrai bon, d'abord parce que cette décision n'est pas seulement grotesque. Pourquoi dans ce cas ne pas interdire la galette des rois à l'Elysée, et la croix occitane sur le logo de la mairie de Toulouse? Je rappelle à tous les ayatollahs du laïcisme que la laïcité, c'est la mise à distance de l'espace public du fait religieux. Pas du fait culturel. Il faut être aveuglé pour ne pas voir que nos institutions s'enracinent dans une réalité culturelle. Je ne crois pas aux institutions désincarnées. L'identité est constitutive de la citoyenneté, l'échec de la construction politique de l'Europe le démontre. A cet égard, l'affaire des agendas édités par la Commission Européenne en 2011, dans lesquels disparaissaient les fêtes chrétiennes, est symptomatique: à force d'avoir nié leur héritage collectif, les dirigeants européens se sont coupés les ailes et

ment inéquitable.

Cette laïcité à géométrie variable est une source de tensions que je redoute. Qui ne voit l'exaspération grandissante de nos compatriotes devant la progression constante des communautarismes?

Pas un jour sans que les médias ne relatent une revendication pour des horaires aménagés dans les piscines municipales, pour des repas hallals dans les cantines sco-

laires ou pour une version réorientée des cours d'histoire dans les écoles publiques. Le ciment de notre maison commune, la France, s'effrite sous la poussée communautaire. Attention, par des décisions incompréhensibles, à ne pas rendre son effondrement irréversible.

Le symbole de la crèche dépasse le symbole religieux. Elle fait partie d'un patrimoine commun qui nous rassemble, bien au-delà des convictions des uns et des autres. Les racines chrétiennes de la France ne sont pas un postulat de la foi. Elles sont un constat de la réalité.

Enfin je tiendrai bon, parce que cette décision n'est pas seulement désespérante. Car le symbole de la crèche dépasse le symbole religieux. Elle fait partie d'un patrimoine commun qui nous rassemble, bien au-delà des convictions des uns et des autres. Les racines chrétiennes de la France ne sont pas un postulat de la foi. Elles sont un constat de la réalité. Réalité culturelle, tant nos artistes et nos artisans ont puisé leur inspiration dans l'univers de Noël. Réalité sociale également, avec cette fête du rassemblement par excellence où se tisse, dans l'unité des familles, l'unité nationale et la grande unité de la grande famille humaine. L'indignation qui s'est levée spontanément montre à quel point nos compatriotes, croyants ou non, restent attachés à leur histoire collective. Actuellement, la France est fragilisée par la crise et les Français tentés par le repli sur soi. Nos racines culturelles et nos traditions populaires sont aussi des liens sociaux qui nous maintiennent ensemble. Je crois profondément qu'un peuple sans mémoire est aussi un peuple sans avenir.



**Bruno Retailleau**

**Président du Conseil Général de la Vendée**

## Gôche ... droite

### Blog de Jean Glavany.

Ddéputé PS des Hautes Pyrénées et « spécialiste national de la laïcité » pour ce parti.



**Auteur d'un guide de la laïcité pour les élus de « gôche » qu'on peut qualifier de guide des accommodements anti laïques locaux. C'est le petit Glavany illustré ».**  
**Publié sur son blog lundi 8 décembre 2014**

*Les crèches dans les bâtiments publics : a-t-on vraiment besoin de se diviser sur ce sujet ?*

*Ce qui me navre dans cette polémique et ce procès sur la présence d'une crèche dans le hall d'un Conseil Général ou d'une mairie, c'est qu'on divise les français avec si peu.*

*Ce qui me navre, c'est qu'on saisisse la justice pour une peccadille.*

Ce qui me navre c'est cette conception totalement erronée de la Laïcité qui s'exprime à cette occasion. Bien sûr que des élus de Droite-Extrême et d'Extrême-Droite font de la politique avec la présence de ces crèches

*dans des lieux publics pour glorifier les « racines chrétiennes » de la France ! Mais pourquoi tomber dans le panneau à pieds joints ?? Pourquoi répondre à la bêtise par l'ignorance et faire surtout semblant d'ignorer que cette histoire chrétienne, qu'on l'aime ou pas, elle est la nôtre ?*

*Voyez ce chapelet d'églises avec leurs clochers sur tous nos villages de France !*

*Et l'on voudrait construire notre présent et notre avenir en niant ce passé ?*

*Ridicule.*

*A ce train-là, il faudra interdire au Président de recevoir les boulangers de France pour la Galette des rois et aux enfants de courir chercher les œufs de Pâques dans le jardin familial.*

*Et puis, si ces faux-défenseurs de la Laïcité veulent de vrais combats à mener, j'en ai plein dans ma hotte à leur suggérer.*

*S'ils veulent, par exemple, s'attaquer aux privilèges exorbitants de l'enseignement catholique, qu'ils nous aident à abolir la loi CARLE votée il y a quelques années par la*

**Deux modèles de tartufferie ! Avec un petit plus pour Jean Glavany : « il faut abolir la loi Carle ». D'accord. Mais pas la loi Debré, qui en est la base et la cause ?**

**Tartuffe et plus malfaisant que bête !**

**Quant à NDA, dit aussi, Aignan-gnan-gnan, Tartuffe et plus bête que malfaisant ! Pour le moment... GP**

### Blog de Nicolas Dupont-Aignan



#### Laïcité dévoyée

Par Nicolas Dupont-Aignan le samedi, décembre 6 2014, 19:28 - Lien permanent

80 000 peines de prison ne sont pas appliquées en France mais la justice, au nom du peuple français, condamne le Conseil Général de la Vendée à enlever une crèche de Noël placée sous un sapin. Jusqu'où ira-t-on dans le ridicule ? Cette affaire, qui peut paraître anecdotique, ne l'est pas. Elle participe d'une idéologie de destruction systématique de notre identité culturelle. Invoquer la laïcité est un contresens car la laïcité, dans l'esprit des grands républicains du siècle précédent, n'a jamais été la destruction de notre histoire religieuse, patrimoniale et culturelle.

La laïcité visait et vise toujours tout simplement à séparer, à mettre à distance, le religieux du politique. C'était une grande loi de liberté et non pas de division nationale.

Faudra-t-il alors supprimer les étoiles sur les sapins et les guirlandes de Noël, enlever les croix des cimetières, faire taire les cloches des églises, interdire les cérémonies des galettes, des vœux, etc. ?

Comment notre pays, qui est en train de sombrer faute de traiter les causes des problèmes graves qui le rongent, peut-il laisser une minorité sectaire le détourner des vrais enjeux ?

## Parmi les blogs ecclésiastiques :

*La chronique de « Mgr Jean-Michel di Falco Léandri » qui n'a plus guère de perspective de devenir archevêque et encore moins cardinal et s'ennuie tellement dans son double évêché alpin « spécial » ... (NDLR)*

### Sainte Laïcité ?

WEBMASTER 14 DÉCEMBRE 2014 3

Dans sa chronique du dimanche 14 décembre 2014, Mgr Jean-Michel di Falco Léandri répond aux gardiens du temple de « Sainte Laïcité ».



Bonjour,

Je suis scandalisé, et je tiens à le dire ici haut et fort. Dimanche dernier je me suis rendu sur un marché de Noël organisé par une commune et quelle ne fut pas ma surprise, là, juste à l'entrée, devinez ce qui s'affichait sous nos yeux ? Une crèche vivante. Oui, oui, vous avez bien entendu : une crèche vivante, là, sur un marché communal ! Mais attendez, le scandale a été à son comble lorsque mes oreilles ont été agressées, littéralement agressées, par la sonorisation qui diffusait sur l'ensemble du marché, vous savez quoi ? L'Ave Maria de Gounod ! J'ai aussitôt demandé un siège pour m'asseoir. J'étais tellement bouleversé par un tel scandale que j'ai frisé la syncope. Vous vous rendez compte, une crèche vivante sur un marché communal ! On ne respecte plus rien, même pas la laïcité !

Dès que j'ai retrouvé mes esprits, je me suis empressé de dénoncer le maire de cette commune aux gardiens du temple de « Sainte Laïcité ».

J'espère que vous n'avez pas pris mes propos au sérieux, et s'ils vous font sourire vous avez bien raison tant ce type de débat sur les crèches dans les lieux publics est dérisoire, grotesque, pour ne pas dire un combat d'arrière-garde.

Les exemples ne manquent pas. La crèche installée dans le hall du conseil général de Vendée a fini devant les tribunaux. L'enfant Jésus n'était pas encore dans sa crèche, mais un couple et quelques animaux sur la paille ont suffi pour faire plier le tribunal administratif de Nantes. Soit dit en passant, certains pourront s'étonner de la rapidité de la justice dans cette affaire ce qui n'est pas toujours le cas. Le maire de Béziers a également eu l'idée saugrenue de concevoir Noël dans ses origines et avec ses traditions et malgré les pressions il maintient la crèche dans sa mairie en dénonçant, je cite : « les ayatollahs de la laïcité », visant ainsi la Fédération de la Libre-Pensée qui n'aime pas que l'on pense autrement qu'elle !

Continuons dans le grotesque. L'an dernier, à Nantes, un marché de l'Avant a été organisé. Tout en gardant son A majuscule, l'orthographe est passé de A. V. E. N. T à A. V. A. N. T. J'espère seulement que le Père Noël de l'affiche représente celui de Coca-Cola et non saint Nicolas.

Mais Jésus dans sa crèche n'est pas le seul attaqué. Sa mère, Marie, qui est à l'origine du rassemblement de millions de personnes autour du 8 décembre à Lyon, s'est fait censurer en 2010 par le journal 20 minutes. Le diocèse voulait publier une publicité dans ce journal pour rappeler l'histoire de la fête des lumières et la place centrale de Marie. Tout était prêt, tout était bon jusqu'à la veille au soir, quand le diocèse a essuyé un refus pur et simple de publication.

Jésus... Marie... et puis aussi des prêtres maintenant sont concernés. Un prêtre de mon diocèse a reçu des lettres anonymes de personnes qui ont trouvé scandaleuse sa présence devant le monument aux morts pendant les commémorations du 11 novembre dernier alors qu'il y avait été invité par le maire ! On est bien loin la fraternité des tranchées qui avait fait enterrer la hache de guerre entre laïcs et chrétiens. Les prêtres seraient-ils des citoyens de seconde catégorie ?

Alors dites-moi, dans une France qui compte 5,1 millions de chômeurs, avec 9 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, n'y a-t-il pas mieux à faire que de se battre pour la présence ou non d'une crèche dans un lieu public ? Et puis qu'on croit que Jésus est Dieu ou non, la présence d'une crèche n'est-elle pas en elle-même un appel à s'occuper de ceux qui sont sans toit, qui sont rejetés de toute part, comme le furent Marie et Joseph en leur temps ? La crèche au cœur de l'hiver n'est-elle pas en elle-même un signe de lutte contre les inégalités et le consumérisme ? L'inverse en réalité du sapin sous lequel s'empilent les ca-deaux ?

Je suggère à la Libre-pensée de passer un contrat avec la société Bouygues qui est bien équipée pour entreprendre la destruction de tout ce qui, de près ou de loin, peut rappeler la religion. Quel scandale de voir des clochers dans le moindre petit village, des croix au carrefour des routes. Et puis il va falloir aussi changer le nom de tous les villages, vous savez, ceux qui commencent par « Saint »... Il faut sans tarder interdire toutes les œuvres musicales à sujet religieux, cacher dans des caves toutes les œuvres picturales d'inspiration religieuse.

Alors expliquez-moi. Est-ce que la laïcité consiste à nier l'existence des religions et des croyants ? Est-ce qu'il n'y a pas un peu d'Hérode dans ceux qui accusent les chrétiens d'être héritiers comme tous les autres Français d'une histoire et d'une tradition ? Que cela leur plaise ou non, c'est un fait !

À bientôt.

Mgr Jean- Michel di Falco Léandri - Évêque de Gap et d'Embrun

# La FSSPX : « raid » sur le parlement européen à Bruxelles

La FSSPX est l'ex-église schismatique d'Econe, réintégrée mais sous très haute surveillance vaticane ...



FRATERNITE SACERDOTALE SAINT-PIE X

## La Porte Latine

Site officiel du district de France



Accueil Ordo Honoraires messes Lieux de culte Nous aider Dons en ligne Sommaire Contact Liens Rechercher Privé Select Language

**Qui sommes-nous ?**

Maison générale

District de France

Activités du District

Confréries - Milices

Ordres religieux

Associations

Bibliothèque

Médiathèque

**Publications - Revues - Presse**

LAB Supérieur général  
Lettres à nos frères prêtres  
Éditoriaux  
Entretiens - Interviews  
Communiqués  
Notes de lecture  
Folios  
Bulletins et revues du monde de la Tradition  
Diffusion et librairies  
Espace annonces  
Revue de presse France  
Revue de presse monde

**Prières - Messes - Dévotions**

Apparitions de Notre-Dame

Séminaires et pré-séminaires

International

Vatican II et la crise de l'Eglise

Latin et divers

Les insolites de LPL

**Ce 9 décembre 2014, une crèche de Noël a été inaugurée au Parlement Européen à Bruxelles et bénie par Mgr Fellay**

→ Accès aux vidéos de La Porte Latine  
→ Accès aux archives des revues de presse du monde de la Tradition  
→ Accès aux bulletins et revues du monde de la Tradition  
→ Accès aux documents concernant la crise de l'Eglise



**Ce 9 décembre 2014, à l'initiative de Civitas et avec l'appui de l'eurodéputé Mario Borghesio, une crèche de Noël a été inaugurée au Parlement Européen à Bruxelles et bénie par Mgr Fellay**

→ 23 décembre 1951 - On a brûlé le Père Noël : une époque où l'Eglise ne craignait pas de dire la vérité !  
→ Une crèche au Parlement européen - Le coup de Civitas! Entretien exclusif dans Présent du 11 décembre 2014  
→ Abbé Bouchacourt : venez tous à la manifestation organisée le mercredi 17 déc. pour défendre la tradition catholique de la crèche de Noël  
→ 11 décembre 2014 - Crèches de Noël : « On ne dira bientôt plus Noël... », souligne Eric Zemmour



La crèche bénie par Son Excellence Mgr Bernard Fellay, Supérieur Général de la FSSPX



Une magnifique crèche de Noël, de grande taille, a trouvé sa place dans l'espace officiel du Parlement Européen à Bruxelles au milieu d'un hall central de l'institution européenne.



Vendredi 19 décembre 2014



08:42 16:54

Suivez notre RSS

Recevez par email nos mises à jour

Google™ ne



Rome et la FSSPX : sanctions, indults, Motu proprio, levée

© Copyright 2003-2014 leportelatine.org

## Copié collé sur le site du Front National

Le premier à dégainer a été Julien Sanchez, maire FN de Beaucaire, qui dès vendredi matin a publié quatre clichés. Avec un hashtag sans équivoque : #résistance.

Quelques heures plus tard, le maire FN du VII<sup>ème</sup> secteur de Marseille Stéphane Ravier a lui aussi diffusé des images de sa crèche de Noël ...

Sur BFMTV vendredi soir, Stéphane Ravier était invité à détailler ses motivations. En direct du hall de l'hôtel de ville où est installée sa "crèche provençale", il s'est \*un petit peu\* emporté : **« Ce que je voudrais dire aux ayatollahs de la laïcité, c'est qu'ils commencent à nous emmerder. Ils comment à nous les briser menu. Nous sommes ici en France, en Provence, nous avons des traditions anciennes et entends qu'elles soient respectées. »**

Franck Briffaut, maire de Villers-Cotterêts, n'a pas installé de crèche dans sa mairie. Mais, contacté par le Huffington Post, il s'interroge. "S'il y en avait eu une, je l'aurais mise et je ne l'aurais certainement pas enlevée. Je dirais même aujourd'hui que je suis tenté d'en mettre une", reconnaît-il, regrettant presque de ne pas pouvoir surfer lui aussi sur la polémique.

Quant à Marc-Etienne Lansade, maire FN de Cogolin, il est déjà dans les préparatifs :

Au Pontet enfin, administré par Joris Hébrard, la crèche de Noël fera son apparition à l'hôtel de ville "dès ce lundi", indique l'équipe du maire FN au Lab. Et d'ajouter : **"La défense de cette tradition qui est gravement remise en cause est impérative."**

Ces initiatives ont en tous cas été applaudies des deux mains par Marion Maréchal – Le Pen.

Un peu plus tard, la députée FN du Vaucluse s'est interrogée à haute voix sur les réseaux sociaux, reprenant le même argument développé par Gilbert Collard dans la matinée sur France Info :

**« Ça ne choque personne quand la mairie de Paris organise une fête du ramadan. Pourquoi cette polémique pour les crèches traditionnelles ? »**

De son côté, le nouveau secrétaire général du FN Nicolas Bay s'était emparé de la polémique dès jeudi 4 décembre. **"Le port de la burqa gêne moins la justice que l'exposition d'une crèche. Nos traditions, à la poubelle ; l'intégrisme, sur la place publique !"**, lançait-il sur Twitter.

Contacté par Le Lab, Nicolas Bay se défend de toute récupération. Assurant n'avoir donné aucune consigne aux maires frontistes, il ajoute :

**« C'est une vision totalement erronée de la laïcité de vouloir supprimer les crèches.**

**La laïcité, c'est la neutralité philosophique et religieuse des institutions mais ça n'empêche pas de valoriser notre patrimoine culturel. »**

Mais l'intérêt politique pour les crèches de Noël ne saurait se limiter au Front national. Dès mercredi 3 décembre, c'est le patron des sénateurs UMP Bruno Retailleau, également à la tête du département de la Vendée, qui s'était insurgé contre l'interdiction de la crèche du conseil général. **"Pourquoi dans ce cas ne pas interdire la galette des rois à l'Élysée, et la croix occitane sur le logo de la mairie de Toulouse ?"**, s'était-il interrogé, évoquant par la suite, avant Marion Maréchal - Le Pen, **"le repas d'ouverture du Ramadan offert tous les ans par la mairie de Paris"**.

Vendredi 5 décembre sur i>Télé, Nicolas Dupont-Aignan s'est lui-aussi indigné. **« Quand je vois tout ça, je me dis "tiens je devrais en mettre une" ...»** a-t-il déclaré, s'inquiétant que certains veuillent **« casser tout ce qui fait l'identité du pays »**.

**Etc... Etc...**

Marion Maréchal-Le Pen



## Blogs de Jean Baubérot et Henri Pena-Ruiz sur Mediapart

### Retour sur les crèches

16 DÉCEMBRE 2014 | PAR [JEAN BAUBÉROT](#)

Voici une Note courte, car j'ai actuellement un problème avec mes yeux. Mais je ne peux laisser sans rectification la manière dont Jean-Claude Brighelli, dans [Le Point](#), et Agora Vox présentent ma position sur les crèches, suite à une [interview sur le site de L'Obs](#), ainsi que la réaction de Philippe de Villiers après une autre interview (*Ouest-France Vendée*, [12 décembre](#), et 13-14 décembre). Je regrette d'ailleurs l'ampleur prise par cette « affaire », comme s'il n'y avait pas de problème beaucoup plus important en France et ailleurs... Sur les crèches : le tribunal a effectué un rappel à la loi. La loi de 1905, et les débats parlementaires qui ont précédé l'adoption des articles que je vais citer, sont très clairs. La possibilité des manifestations de la religion sur la voie publique est étendue (par combinaison de l'Article 27 et de l'Article 44 qui abroge les limitations opérées par les Articles organiques de 1802). En revanche, l'Article 28 demande que les lieux publics qui représentent la collectivité soient religieusement neutres par respect pour la liberté de conscience de chacun, c'est une neutralité arbitrale. L'hôtel du département et la mairie sont dans ce cas. Et l'invocation de traditions ne respecte ni la laïcité ni même les religions (ainsi folklorisées).



Ces dispositions sont en parfaite cohérence avec la logique de la loi : liberté pour les religions, dans le respect d'un ordre public démocratique, et sans prendre cet ordre public comme prétexte restrictif (Article 1) ; pas d'officialité d'aucune religion (Article 2).

Par ailleurs, en réponse à une question plus générale de *L'Obs*, j'ai effectivement regretté que la gauche n'ait pas rétabli la Halde, et indiqué que le climat actuel d'islamophobie provoque par ricochet un durcissement général face aux religions. Il ne faut pas faire de court-circuit entre cette réponse et l'application de la loi de 1905 sur les crèches : il n'est pas interdit de penser deux idées en même temps !

### Laïcité: lettre ouverte aux élus

01 DÉCEMBRE 2014 | PAR [HENRI PENA-RUIZ](#)

#### Extraits de : La laïcité va mal. (...)



Les vrais ennemis de la laïcité rêvent de rétablir les privilèges publics des religions: c'est ce qu'ils appellent "laïcité ouverte". Ils parlent de "liberté religieuse" plus que de liberté de conscience. Faudra-t-il parler aussi de "liberté athée"? Ses faux amis répugnent à la défendre par peur de perdre des voix et inventent l'expression polémique "laïcité de combat" pour qualifier une telle défense. C'est ce qui ouvre tout grand un chemin à une contrefaçon de laïcité par la droite extrême. Celle-ci feint de défendre la laïcité alors qu'elle la caricature en la tournant contre un groupe particulier de citoyennes et de citoyens. Ce qui est alors en jeu, c'est une conception discriminatoire travestie en laïcité. Tout le contraire de celle-ci.(...) Aujourd'hui, que fait le gouvernement dit socialiste contre cet héritage de l'ère antérieure qui renforce les privilèges des écoles privées religieuses, affranchies de surcroît de l'obligation d'appliquer la réforme des rythmes scolaires ? Rien. C'est triste. Pire. Monsieur Peillon, précédent ministre de l'Education Nationale, a rédigé une charte de la laïcité. Mais il a étendu le financement public des activités périscolaires aux écoles privées, alors que la Loi Debré ne le prévoyait que pour les disciplines d'enseignement. Comprenez qui pourra.

A Paris, tout en s'affirmant fidèle à la laïcité, la mairie continue à subventionner des crèches confessionnelles et des fêtes religieuses comme celle qui a été organisée l'été dernier pour le ramadan. Ainsi des contribuables athées ou agnostiques sont obligés de subventionner à hauteur de 70 000 euros une fête religieuse. A quand une grande fête de l'humanisme athée financée sur fonds publics, à Paris et ailleurs ?

Invoquer la culture, en l'occurrence, est peu rigoureux et néfaste. Confondre la culture arabe et le culte musulman c'est offrir un cadeau inespéré aux extrémistes religieux qui persécutent les arabes athées, accusés de "trahir leur culture". Dans le même esprit, Franco proclamait: "En Espagne, on est catholique ou on n'est rien". Et le cardinal Raucó Varela dit que l'avortement n'est pas dans la "culture espagnole". D'où la tentative de Monsieur Rajoy, aujourd'hui avortée, de supprimer un droit essentiel des femmes. La culture a bon dos! (...) Nombre d'élus de gauche comme de droite appliquent la recette tout en se disant laïques, bien sûr. Etc..

## J. Baubérot : « La loi de 1905 garde sa pertinence »

Fin connaisseur de la laïcité et de la loi de 1905, Jean Baubérot revient sur « l'affaire de la crèche ». Il rappelle l'importance de la neutralité de la puissance publique et le rôle protecteur de cette loi pour les églises.

### Entretien

**Jean Baubérot**, sociologue, spécialiste des religions et professeur émérite de la chaire histoire et sociologie de la laïcité.

**L'affaire de la crèche fait grand bruit. Pourquoi une telle crispation aujourd'hui, alors que cette loi a plus de 100 ans ?**

C'est assez étrange. On invoque beaucoup cette loi alors que les gens l'ignorent souvent, la méconnaissent. Tout le monde l'a célébrée lors de son centenaire. Or, l'article 28 de la loi de 1905 est très clair. Les lieux institutionnels, par respect de la liberté de conscience, doivent rester neutres. Et quand j'entends dire qu'une crèche de la nativité, c'est culturel, c'est un manque de respect pour la religion. La religion est même, dans ce cas, folklorisée.

**Pourquoi est-il interdit de mettre une crèche dans un bâtiment public ?**

Parce que c'est un lieu de la République. La loi de 1905 autorise d'exposer, par exemple, une crèche dans un grand magasin. Mais pas dans un lieu symbolique de la puissance publique. La République doit être arbitre. Or, dans un match de football, vous ne voyez jamais l'arbitre portant le maillot d'une des deux équipes. Il ne peut pas non plus aller marquer un but. L'arbitre est là pour faire respecter les règles.

**Mais la crèche, la religion catholique, est-ce que ce n'est pas aussi très culturel ?**

J'entends bien qu'il y a derrière tout ça, à la fois un aspect culturel et culturel. Mais la limite, dans ce cas précis, c'est la nativité. Vous pouvez avoir un sapin de Noël ou des étoiles. Aux États-Unis, ce serait la même chose. La cour suprême a également prononcé des interdictions d'emblèmes religieux dans des lieux symboliques de la puissance publique.



Jean Baubérot.

**La frontière paraît ténue ?**

Dans mon jardin, je peux avoir un calvaire, même s'il est visible de la rue. Je ne suis pas en train de faire une exégèse. C'est Aristide Briand lui-même qui l'a dit lors de l'adoption de la loi, en 1905. Vous pouvez avoir votre crèche sur le parvis d'une église, qui est pourtant un lieu public. Mais pas à l'hôtel du département ou dans une mairie, dont les citoyens sont, d'une certaine façon, les copropriétaires. Dans le hall d'une collectivité, vous pouvez très bien avoir une galerie de portraits, de De Gaulle à l'abbé Pierre par exemple, mais à condition que cela célèbre leur rôle social.

**Cette loi de 1905 est finalement très subtile. Est-ce que ce n'est pas aussi ce qui suscite un peu d'incompréhension ?**

Oui, elle est subtile. Mais l'article 28 de la loi est très clair. En mettant une

crèche de la nativité dans le hall du conseil général, les élus savaient qu'ils transgressaient la loi. Il y a quelque part, chez eux, une volonté de tester la laïcité.

**Finalement, est-ce que ce n'est pas la loi qui n'est plus adaptée ? Est-ce qu'elle ne doit pas être repensée ?**

On a le droit de penser ce qu'on veut de cette loi. Mais tant qu'elle n'est pas modifiée, elle s'applique. Évidemment, on pourrait peut-être la changer, à la marge, mais sur les grands principes, la loi de 1905 garde toute sa pertinence, en consacrant une puissance publique qui est arbitre, qui est impartiale, qui ne s'identifie à aucune conviction. Ça reste plus que jamais d'actualité.

**Certains ont prétendu qu'à ce rythme-là, on finirait par raser nos églises ?**

C'est un argument de mauvaise foi. La laïcité française est très libérale. En Angleterre, l'église anglicane est contrainte de vendre certains de ses édifices pour parvenir à entretenir ses églises. Au Québec, certaines églises sont transformées en supermarché. Rien de tout cela en France. C'est la République qui se charge de l'entretien et de la réfection.

**Grâce à cette loi, la République protège donc les églises ?**

Oui, les églises sont protégées par la loi de 1905. La République en prend soin.

**Est-ce pour cette raison qu'aucun politique, y compris parmi les plus virulents, ne s'aventure à demander une suppression pure et simple de la loi de 1905 ?**

Bien entendu. Les politiques savent parfaitement que cette loi garantit la liberté de conscience et le libre exercice des cultes. D'ailleurs, si quelqu'un proposait d'abolir cette loi, il aurait beaucoup de monde contre lui.

**Est-ce que les catholiques éprouvent un sentiment de persécution aujourd'hui ?**

Chaque groupe a l'impression d'être un peu maltraité. Les protestants qui considèrent qu'ils sont invisibles, les juifs qui sont victimes d'actes antisémites, l'islam qui parle d'une islamophobie d'État, les athées qui pensent qu'il n'y en a que pour les religions. Mais les catholiques ne sont pas les plus lésés. Juifs et musulmans ont sans doute plus de raisons de se plaindre. Le catholicisme a perdu de son hégémonie, à cause de la sécularisation notamment. Il y a un certain développement du repli identitaire. Il faut aussi faire preuve d'empathie. Chacun doit prendre sur soi. La laïcité, finalement, c'est un équilibre des frustrations.

Recueilli par  
Philippe ECALLE.

## La crèche déchaîne les passions sur la toile

La décision du tribunal administratif de Nantes a déclenché un véritable

la République), au nom du principe d'égalité, il va falloir laisser les reli-

plus est, lorsqu'il s'agit d'une institution chargée de respecter et faire



TRAITEMENT RADICAL de la **CONSTIPATION** et de ses CONSEQUENCES  
soulagement immédiat — Guérison rapide  
Rétablissement des fonctions digestives sans coliques  
en prenant le soir avant le repas  
un ou deux

**GRAINS DE VALLS**

LAXATIFS DÉPURATIFS

COMPOSITION EXCLUSIVEMENT VÉGÉTALE  
EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES



## Crèches de Noël : Les vraies questions, le vrai débat

La **Fédération nationale de la Libre Pensée** voudrait rappeler que la loi du 9 décembre 1905 dite de Séparation des Eglises et de l'Etat est une loi de concorde qui a amené la paix civile dans notre pays, hormis durant la période du Régime de Vichy où cette loi a été violée en permanence. Il y a visiblement aujourd'hui des nostalgiques de cette sinistre période.

La présence de crèches chrétiennes (et non de simples crèches) dans les locaux des Conseils généraux et des mairies, ou sur le domaine public, est une violation ouverte du principe de laïcité. Les symboles et emblèmes religieux n'ont aucune place légitime dans les locaux de la République, dans les maisons communes des citoyens.

Il en est tout autrement en dehors des institutions de la République. Chacun est libre dans « *l'espace public* » (magasins, commerces, marchés de Noël, etc...) de présenter des crèches ou autre chose. L'Eglise catholique et ses affidés mélangent allègrement la sphère publique (Institutions, Administrations, Services publics) et l'espace public. L'Eglise utilise les notions frelatées de ceux qui, bafouant la notion de séparation de la sphère publique (et non de « l'espace public » qui ne veut rien dire juridiquement) et de la sphère privée, entendent obtenir une législation liberticide d'exception contre les citoyens d'origine arabo-musulmane, population suspecte d'être, génétiquement, consubstantiellement et potentiellement, « *terroriste* », législation dont les premiers jalons existent déjà (loi du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, loi du 13 novembre 2014 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme).

La crèche est un symbole purement religieux, ordonné autour du culte de Jésus. Cet ouvrage a donc un caractère sectaire et participe d'une stratégie apologétique, à l'opposé d'une œuvre culturelle qui contribue à élargir la connaissance de l'esprit de manière universelle et désintéressée. En outre, il faut aussi signaler que les partisans des crèches chrétiennes sont les premiers à introduire le communautarisme dans la sphère publique et à ruiner ainsi la culture républicaine de la Nation, l'indivisibilité de la République et la liberté de conscience des citoyens.

### Qui divise ?

Quand la loi de 1905, loi de concorde, est appliquée, il n'y a pas de division dans la Nation. Quand elle est bafouée, cela entraîne, on le voit, des polémiques, des tensions et des divisions. Ceux qui divisent sont ceux qui violent le principe de neutralité des maisons communes de la République.

Il est ahurissant d'entendre monsieur Xavier Bertrand, dans une émission de radio, répondre à monsieur Jean-Pierre Elkabbach, qui lui demandait de préciser s'il aurait eu la même réaction d'indignation devant la décision du Tribunal administratif de Nantes dans l'hypothèse de la présentation d'un symbole juif ou musulman dans les locaux du Conseil général de Vendée « *Est-ce qu'il y a la même tradition, le même héritage culturel ? Certainement pas ! C'est une question d'identité nationale* ». **Qui divise les citoyens selon leurs convictions ?**

Il est à proprement stupéfiant d'entendre des Elus de la République, de l'extrême-droite au Parti socialiste, soit ouvertement soit insidieusement, dire que l'on peut ne pas respecter la loi laïque de la République.

Il y aurait « des choses plus importantes à faire en matière de laïcité ». Monsieur Manuel Valls est-il qualifié pour délivrer des brevets de laïcité, lui qui est allé se prosterner au Vatican pour la béatification des papes ? Messieurs Jean Glavany et Jean-Christophe Cambadélis sont-ils qualifiés pour juger de l'importance ou du caractère secondaire des violations de la laïcité, eux qui votent chaque année à l'Assemblée nationale l'octroi de sept milliards et demi d'euros en faveur de l'enseignement catholique ? En matière de laïcité, ces messieurs sont des orfèvres, visiblement.

### Réponses à quelques arguments fallacieux

**Premier argument :** les libres penseurs seraient d'indignes personnages parce qu'ils s'en prendraient au bonheur des enfants à Noël. Vous voulez parler des enfants, alors parlons-en ! En cette matière, il nous serait facile de rétorquer que les relations de certains prêtres avec des enfants ne sont ni très vertueuses ni très chaleureuses. Pour faire toute la lumière sur cette tragédie, la Libre Pensée s'est adressée à la Congrégation du Bon Secours dont dépendait le couvent de Tuam en Irlande où l'on a trouvé les restes enterrés de 800 enfants. Quand l'Eglise catholique va-t-elle répondre à l'interpellation publique sur sa responsabilité en la matière ? L'Evêché serait-il fermé de l'intérieur ?

**Deuxième argument :** la France aurait des racines judéo-chrétiennes. Vous voulez parler d'histoire, alors parlons-en ! D'une part, le judéo-christianisme est un oxymore. Le christianisme a trouvé sa puissance dans la lutte contre le judaïsme. Il a une responsabilité écrasante dans l'antisémitisme. C'est le christianisme qui a fourbi les armes ayant conduit à Auschwitz. D'autre part, des racines encore plus anciennes, plus profondes et plus réelles que le christianisme soutiennent notre vieux pays : le paganisme, la culture celte, la civilisation gréco-latine. S'il faut des racines pour qu'un arbre tienne en terre, le plus important ce sont les branches qui s'élèvent vers le ciel. Les racines s'enfoncent dans la terre, c'est le repli sur soi. On n'a jamais rien construit de grand dans les cimetières.

Ce n'est pas parce que le pays peut avoir une histoire avec des sources diverses, que les institutions de la République doivent en être le reflet. Nos origines nous ramènent vers le passé, la République nous tire en avant. Elle nous conduit vers l'idéal selon l'expression de Jean Jaurès.

**La République n'est ni chrétienne, ni juive, ni musulmane ou libre penseuse. Elle est laïque.**

**Il serait temps que les Elus de la République respectent la législation laïque et républicaine de ce pays !**

Paris, le 12 décembre 2014

## Daniel DIAZ

(1937-2014)

Nous honorons aujourd'hui la mémoire de notre compaño Daniel DIAZ. Il ne manquait en effet jamais de revendiquer son origine espagnole. Sa famille, ses parents sont originaires des Asturies. Et de la pauvreté. Quand les



franquistes reprennent les Asturies, en 1937, la famille quitte l'Espagne en bateau pour La Rochelle et pour, via le Sud de la France, rejoindre la Catalogne et poursuivre le combat. Plus tard, ils vont s'établir à Llerida, en Catalogne. C'est là que Daniel est né.

Son père était un militant très actif du PSOE. Ses parents étaient donc pleinement engagés dans le combat pour la République et le socialisme avant même les événements de 1936-39.

C'est dans cette tradition socialiste, avec ses particularités espagnoles, que Daniel a formé sa propre pensée. Il restera fidèle toute sa vie au socialisme de la II<sup>ème</sup> internationale.

A noter également : en France comme en Italie et en Espagne, les militants socialistes étaient très majoritairement - à l'époque - des anticléricaux militants. En Espagne, la brutalité toute féodale de l'emprise que l'Eglise exerçait sur l'Etat et sur toute la société, a nourri un anticléricalisme particulièrement virulent, très répandu chez les cadres du mouvement ouvrier, très présent dans le prolétariat urbain et même dans plusieurs secteurs du monde paysan.

L'anticléricalisme toujours très vigilant de Daniel s'est inscrit dans cette tradition. Mais Daniel avait intégré dans sa réflexion l'importance de la laïcité en France. Il a toujours défendu avec conviction la loi du 9 décembre 1905 et l'école laïque.

Un exemple : hospitalisé au CHU de Nantes en 1981, Daniel voit arriver le visiteur des « âmes » : l'aumônier. Il le chasse de sa chambre et fait un véritable scandale. Il en fera même un article publié aussitôt dans la Libre Pensée Nantaise par Alfred MANSEAU.

Revenons à l'Espagne : en 1939, la République est battue. Les parents de Daniel doivent se réfugier en France et comme beaucoup de réfugiés ils vont se déplacer plusieurs fois pour trouver logement et travail.

Daniel bénéficie de l'école laïque, qui restera toujours chère à son cœur. Bon élève, il deviendra technicien dans le bâtiment. Il travaille à Camaret. Il rencontre bientôt Denise, institutrice qui prend son premier poste à La Montagne à la rentrée 1957. Ils se marieront en 1961. Dès lors, c'est dans la région nantaise que Daniel exercera son activité professionnelle. Et qu'il militera toute sa vie dans son syndicat, dans la Fédération du Bâtiment, dans la Confédération CGT-Force Ouvrière. Il intervenait régulièrement dans les congrès. Il était également actif en tant que membre du Parti socialiste SFIO.

Daniel a adhéré au groupe de Nantes de la LP au début des années 1970. Il a milité régulièrement avec son camarade Alfred MANSEAU, par ailleurs lui aussi vieil adhérent de la SFIO et donc de plus en plus déçu par le nouveau PS. En particulier sur la question laïque.

Daniel, à la retraite en 1995, a été de plus en plus actif à la LP. Il était présent à presque chacune de nos assemblées, rapportant les faits d'actualité qui lui paraissaient mériter une réaction de notre part et engageant la LP à agir. Il est ainsi l'auteur de plusieurs lettres de protestation auprès du président de la République ou des élus locaux. Il ne manquait pas de défendre son point de vue avec conviction et même vivacité. Mais toujours avec la bienveillance, la gentillesse et la modestie d'un homme qui cherche la vraie discussion, qui reste ouvert à la contradiction, d'où qu'elle vienne. Il a toujours eu une grande curiosité intellectuelle et un goût prononcé pour apprendre et ainsi améliorer ses connaissances par son propre travail.

Daniel était toujours disponible pour diffuser les idées et les documents de la LP. Il nous manquera.

Daniel, à jamais et à nulle part, avec notre salut fraternel.

## Il y a 30 ans, loi Savary, *out* !

En novembre 1984, Le ministre de l'Education nationale, Alain Savary doit céder son poste à Jean-Pierre Chevènement.



Le projet Savary consistait à tenter le coup du « grand service public unifié ». En réalité, il s'agissait ni plus ni moins que de transformer le service public sur le « modèle » du privé, à 90 % confessionnel.

Une fraction de l'épiscopat était prête à relever le défi. Monseigneur Lustiger avait même qualifié l'arrivée de la « gauche » au pouvoir de

« chance historique » pour régler « la question scolaire ».

Des discussions avaient été engagées avec la Ligue de l'enseignement convertie aux délices de la « laïcité ouverte » pour intégrer sur le temps scolaire « l'enseignement religieux ».

On s'orientait ainsi vers un concordat, comme en 1940.

**Fort heureusement, l'opération a échoué.**

Le 29 novembre 1984, Savary exprime son amertume dans les colonnes de Ouest-France :

**« Un vent de conservatisme souffle en France. ( ... ) Le véritable enjeu est l'autonomie accrue des établissements » et pas « seulement le simple transfert du pouvoir vers la province ».**

**Edmond Maire monte au front.**

C'est bien sûr dans les colonnes du *Monde* qu'Edmond Maire passe à l'attaque. Il qualifie les discours du nouveau ministre de « **simplistes et régressifs** ».

Pour calmer l'inquiétude des instituteurs, Chevènement avait simplement énoncé cette évidence que la mission première des enseignants, c'est ... d'enseigner.

C'en est trop pour Maire qui s'étrangle d'indignation. L'ennemi, c'est l'instit :

**« Quand un professeur refuse la pédagogie, il déverse son savoir sur les jeunes comme dans une poubelle ».** Il déverse aussi sa hargne à l'encontre de Jean Claude Milner qu'il prétend avoir lu. Pas si sûr ...

La direction nationale de l'ex syndicat national des instituteurs (le SNI-PEGC lié à la FEN) n'est pas en reste.

Dans *l'école libératrice* du 25 novembre 1984, J. C Barbarant, le secrétaire général indique clairement le caractère néo-corporatiste de son organisation :

**« ( ... ) L'école peut contribuer efficacement à une volonté affirmée dans tous les domaines de faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers. Encore faudra-t-il qu'on ne se contente pas d'une instruction civique. La connaissance du fonctionnement d'une institution n'entraîne pas le désir d'y participer. Le civisme est fait de savoirs et de comportements ... ( ... ) Il faut éveiller en eux (les élèves) le sens de l'intérêt général ».**

Bref, il faut conformer les esprits « **dès le plus jeune âge** » aux théories totalitaires des néos en tous genres.



## Il y a 30 ans, loi Savary, out ! (fin)

L'abandon du projet de loi Savary ne décourage pas le camp qui s'autoproclame « **progressiste** ».

C'est **Guy Hermier** du PCF qui dans les colonnes de *L'Humanité* du 21 janvier 1985 remet le couvert pour la promotion des langues régionales. L'Etat jacobin est l'ennemi de toujours.

**« Nous estimons que l'impulsion doit venir d'en bas, des collectivités locales, des établissements d'enseignement, des associations culturelles, des comités d'entreprise et des organisations de travailleurs. (La CGT n'est pas citée explicitement). Loin de s'opposer au travail des spécialistes, cette impulsion auto-gestionnaire est indispensable pour ancrer dans la vie le renouveau linguistique et culturel ».**

Les « **pays** », le « **terroir** », les « **territoires** » : ça sent bon son Vichy !

La FCPE organise de son côté une grande messe en présence de « **toutes les églises** » (Source : OF du 19 janvier 1985). Le thème choisi est « laïcité, espace de liberté ».

C'est « **la laïcité ouverte** » ou de « **plein vent** » chère aux usagers de la FCPE. La cérémonie se déroule en présence des « **communautés musulmane, juive, protestante et catholique (représentée par Monseigneur Plateau) et en présence d'un représentant de M. Chevènement qui y reste muet** ».

Andrieu, patron de la FCPE déclare :

**« Depuis plus de trois ans ( ... ) les valeurs constitutives de l'idée de laïcité ont été complètement dénaturées pour faire place à des querelles de chapelle ... »**

La présence et le silence du représentant du ministre s'explique sans doute simplement :

**M. le ministre prépare de nouveaux textes qui confèrent aux conseils d'école de nouvelles prérogatives !**

La CFDT, la FEN, le PCF, la FCPE les « **communautés religieuses** » s'en réjouissent.

Aux élections professionnelles de décembre, la FEN et la CFDT avaient reculé au profit de la CGT-FO qui n'a pas abandonné le combat laïque et se bat contre toutes les formes de « **gestion tripartite** », de « **droite, de gauche ou syndicale** ».

Les enjeux de la réforme actuelle, dite Peillon, de « **territorialisation** » de l'école recourent largement ceux de 1984.

Il revient toujours à la LP de clarifier les enjeux et de mobiliser les militants laïques, partout où ils se trouvent, pour défendre l'école de la République.

Jacques Moisan

## Le « **bon** » pape priant ...

« **Bienheureux Jean Paul II,**

**Faites que Nestlé, l'ENI et les banques suisses qui sponsorisent votre canonisation ne fassent pas de connerie et envoient leur chèque à la bonne adresse ... »**





Fédération des Groupes de la Libre Pensée de Loire-Atlantique

Maison des Associations - 4 Place de la Manu, 44000 Nantes

Tel : 06 80 05 01 27 / 02 40 52 09 73 / 02 40 75 40 79

Site Web : [www.lp44.fr](http://www.lp44.fr) E-mail : [lp44@wanadoo.fr](mailto:lp44@wanadoo.fr)

## Banquet de la Libre Pensée

# 24 janvier 2015 - 12 H 30

Place de la Gare de l'Etat – Bd de la Prairie au Duc

## Invitation

La Fédération de la Libre Pensée vous invite en cette période du début de l'année où les républicains commémorent la fin de la monarchie en France et en Angleterre et la naissance de la République (qui ne durera que peu de temps, il est vrai, en Angleterre). Nous fêterons aussi le jugement du tribunal administratif de Nantes qui a déclaré illégale la crèche installée au Conseil Général de Vendée chaque année ... depuis que P. De Villiers a créé de toutes pièces cette « *tradition* » .... Et nous discuterons de la suite !

C'est pourquoi nous avons invité Jean REGOOURD, de la LP de 85 et Michel GODICHEAU de la LP 49. Ce sera également l'occasion d'échanger entre nous sur le thème des libertés aujourd'hui ...

Et aussi de se divertir en amenant instruments de musique, bonnes histoires et bonnes chansons, et, bien sûr, bonne humeur ...



## Inscription

### AVANT LE 17 JANVIER 2015 :

MERCI DE VOUS INSCRIRE EN REMPLISSANT LE BON CI-JOINT ET EN L'ENVOYANT PAR E-MAIL OU PAR COURRIER POSTAL AU TRÉSORIER DE LA FD LP 44 . ATTENTION, TANT QUE CE BON N'EST PAS PARVENU ..... VOUS NÊTES PAS INSCRIT !

- ◆ Par mail : Pierre PAPUCCI : [pierpa@wanadoo.fr](mailto:pierpa@wanadoo.fr)
- ◆ Par courrier : Pierre PAPUCCI : 6 Avenue des Nèfles - 44300 Nantes

**Règlement : d'avance en envoyant un chèque de 23 € à cette adresse et en remplissant le « bon d'inscription » ci-joint avant le 17 janvier 2015. Vous pouvez aussi régler seulement .... 10 € (arrhes minimum pour un repas) à la commande et finir de régler sur place le 24 janvier.**

**Mais tout repas qui n'aura pas fait l'objet d'un règlement au moins partiel avant le 17 janvier ne sera pas commandé et donc pas servi.**

**Contact téléphonique : 02 40 75 40 79 ou 06 37 82 75 67 (Françoise BLANDY)**

**Menu à 23 €**

**Entrée**  
Cocktail salé (5 pièces) :

- • Brochette de crevettes
- • Moelleux aux légumes
- • Mini-verrine
- • Briochette sésame
- • Mini-cuillère

**Plat principal**

1- La Tête de veau et ses légumes  
**OU**  
2- Rôti de pintade et son flan de légumes  
et pommes de terre au romarin

**Plateau de fromage**

**Dessert Assiette gourmande :**  
(Croquant 3 chocolats, gâteau poire / caramel, glace vanille)

**Café**

Vin à volonté ... raisonnablement.

✂

**Inscription au banquet du 24 janvier 2015**

Date limite d'inscription 17 janvier 2015

	Nombre
Nombre total de personnes ( <u>vous compris</u> ) .....	
Choix du plat n° 1 (Tête de veau) .....	
Choix du plat n° 2 (Pintade rôtie) .....	

*Je, soussigné, m'inscris pour le banquet. Cette inscription vaut engagement.*

Nom, Prénom :	
Adresse :	
Ville :	CP :
<b>Je verse aujourd'hui .....</b>	<b>€</b>

Le prix, tout compris du repas est de 23 €. Il pourra être réglé en totalité d'avance, ou en partie (versement minimal de ..... 10 € par repas, et le reste sur place. Par chèque exclusivement.

<i>Envoyer règlement par chèque à l'ordre de "Libre Pensée" avec ce bon par lettre au trésorier fédéral :</i>
<b>Pierre PAPUCCI - 6 Avenue des Nêfles - 44300 Nantes -</b>

## Le baptême bourguignon

Quand je naquis près de Dijon  
 Mon grand-père à ma naissan-ce  
 Libre penseur, vieux vigneron  
 Joyeux Bourguignon sans sc-i-en-ce,  
 Au lieu de m' faire asperger  
 Par le curé en cette affai-re  
 Se servit pour me baptiser  
 Du vin qui emplissait son ver-re.

### REFRAIN :

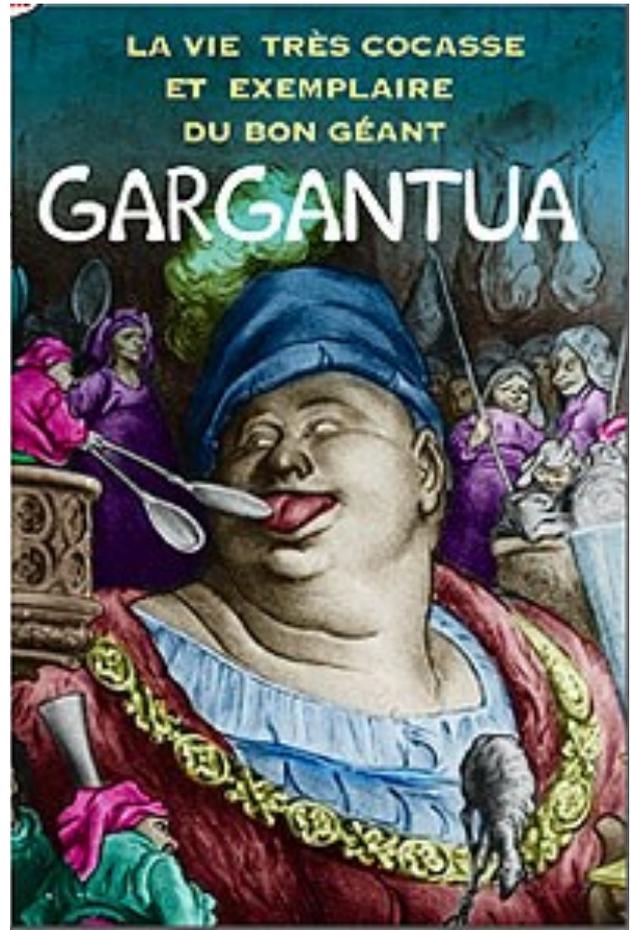
*Et gai, gai, gai, l'on est mieux baptisé  
 Par la liqueur qui gri-se  
 Que par l'eau de l'Egli-se.  
 De Tonnerre à Dijon,  
 C'est au bruit d'un bouchon,  
 Que l'on bapti-se un Bourguignon,  
 Que l'on bapti-i-se un Bour-guignon.*

Je sais tailler un cep tordu,  
 Mais ne suis pas fort en grammai-re,  
 Je ne m' souviens pas avoir lu  
 Un seul vers de M. Voltai-re.  
 Les exploits de nos généraux  
 N'ont rien laissé dans ma mémoi-re.  
 Mais je sais le nom des côteaux  
 Dont la Bourgogne se fait gloi-re

### REFRAIN

Un jour un curé bon enfant  
 A qui je racontais l'histoi-re  
 Se proposa dévôtement  
 De me baptiser après boi-re  
 Gardez votre eau disje en riant  
 Pour le jardin du presbytè-re,  
 Vous pourriez en me baptisant  
 En laisser tomber dans mon ver-re !

### REFRAIN



## LES BANQUETS REPUBLICAINS DE LA LIBRE PENSÉE

Un banquet de la Libre Pensée est, d'abord et avant tout, une fête de la fraternité et de la laïcité. C'est celle du peuple, celle des sans-culottes, celle de ceux qui aspiraient à changer le monde d'oppression et de soumission en proclamant : « *Guerre aux châteaux, paix aux chaumières !* ».

Un banquet de la Libre Pensée, c'est toujours un moment d'humanité. Les libres penseurs condamnent tous les interdits religieux, sur la vie, l'amour, la chair, les vêtements, la liberté d'être et de paraître.

La conscience humaine renvoie aux poubelles de l'histoire toutes les religions, leurs interdits, leurs dogmes, leurs condamnations et leurs fatras obscurantistes. Le libre penseur est un hérétique par définition, il sent le fagot par nature. On n'a jamais vu un évêque sur un bûcher, par contre des milliers de libres penseurs et de penseurs libres y ont brûlé.

C'est cette histoire de liberté qui est contée dans les banquets initiés et organisés par la Libre Pensée.



Le banquet des maires de France, le 22 septembre 1900 - ©ND-Viollet

Les religions monothéistes édictent de nombreux interdits parmi lesquels les prohibitions culinaires prennent une place importante. La gastronomie et la religion sont peu compatibles. La domestication des corps et des esprits à des fins temporelles, par les moyens les plus raffinés et les plus pervers, est le but permanent de l'Eglise. Les encycliques *Splendor veritatis* et *Humanae vitae* dans lesquelles Rome énonce ses préceptes dans le domaine de la vie intime en sont d'excellents exemples.

La sexualité hors du mariage, la contraception, qui permet de dissocier plaisir et fécondité, et l'avortement sont prohibés. Alors que rien dans les textes fondateurs du christianisme ne l'impose, les clercs subissent le supplice permanent du célibat depuis le VIIe siècle.

Convaincue que l'interdiction appelle la transgression, l'Eglise a compris tout le parti qu'elle pourrait tirer du remords que peut éprouver le transgresseur.

Elle a donc créé l'effroyable châtement de la pénitence et l'odieuse machine de la confession de fautes qui, la plupart du temps, n'ont pas été commises au regard des

droits imprescriptibles de l'Homme.

Fille des deux autres religions monothéistes, la religion musulmane a suivi la même voie. Gabriel aurait fait escale à Médine pour donner à Mahomet la liste des soixante-dix interdits qu'un croyant doit respecter, parmi lesquels le polythéisme, l'adultère, l'homosexualité, la rébellion – tout spécialement celle de la femme à l'égard de son mari -, tiennent une place de choix.

Dans les trois religions du Livre, les prohibitions alimentaires sont bien connues. En particulier, le porc fait l'objet d'une réprobation très vive. Le goret est assuré de ne jamais terminer dans l'assiette d'un bon croyant juif ou musulman parce qu'il est le symbole, assez répandu d'ailleurs, de la goinfrerie, de l'ignorance, de la luxure, en un mot de nos penchants obscurs. La religion chrétienne n'est pas mieux disposée à l'égard du brave animal. Avant de retrouver son père, le fils prodigue élève des pourceaux. Clément d'Alexandrie, l'un des multiples saints du panthéon catholique, écrit : « Le porc prend son plaisir dans la fange et le fumier [il] est réservé à ceux qui vivent sensuellement. ». Enfin, elle n'oublie jamais d'associer les libres penseurs au cochon, l'animal qui se déguste du groin aux pieds. Sans le vouloir, elle nous fait honneur en nous traitant de mangeurs de saucisson. Nécessité faisant loi, l'Eglise a admis néanmoins la consommation de porc pour obtenir la conversion des peuples païens. Nous sommes pourtant loin des civilisations sino-vietnamiennes qui, à juste titre, font du porc l'expression même de l'abondance.

La pratique du jeûne est également parée de toutes les vertus purificatrices par les trois religions monothéistes. La secte de Rome invente les quarante jours de privation du carême au Moyen-Age.

Néanmoins, l'Eglise n'évite pas le retour du refoulé. Le jeûne est rompu à la mi-carême. Elle introduit aussi le jour maigre du vendredi, que les plus fortunés respectent en se délectant de poisson savamment cuisiné quand les autres se contentent d'un brouet clair.

Les mahométans sont, quant à eux, menacés des foudres du Ciel s'ils rompent Ramadan à mauvaise heure ou à mauvais jour. Gabriel ne leur consent pas de récréation, mais, la nuit tombée, la nourriture reprend ses droits, par nécessité.

A l'opposé, par esprit de contradiction, mais pas seulement, le banquet et la pensée libre entretiennent des liens étroits. L'un comme l'autre font œuvre de civilisation.

L'art de la table connaît son apogée au XVIIIe siècle en Europe.

Il symbolise l'essor de la civilisation.

## LES BANQUETS REPUBLICAINS DE LA LIBRE PENSÉE (suite)

Il symbolise l'essor de la civilisation. Dès le siècle précédent, dans son *Traité des Festins*, Jean Muret note : « *Le festin, qu'on peut appeler l'âme de la société civile, regarde l'esprit aussi bien que le corps. Il ne diffère de la nourriture des bêtes que par l'agrément et l'honnêteté dont on l'assaisonne.* ». Voltaire lui fait écho longtemps après : « *Cette liberté de table (liberté des propos et des opinions) est regardée en France comme la plus précieuse liberté qu'on puisse goûter sur terre.* »

Le banquet d'avant la Révolution française, dans certains milieux éclairés, est à l'image, en effet, de la fête de l'esprit qu'est le Siècle des Lumières.

Suite à la trahison établie et avérée de Louis XVI contre la Révolution, cette tradition perdurera.

Le crime de Louis Capet contre la souveraineté nationale et populaire qui fut conquise à l'été 1789, défendue sur les champs de bataille et confortée par la Convention et contre l'instauration de la République après Valmy, d'autres ont sans cesse cherché à le perpétuer à nouveau, sous différentes formes adaptées à leur époque.

La sociabilité gastronomique a contribué à l'empêcher ou à en surmonter les conséquences désastreuses pour la nation.

Durant la Révolution française elle-même, s'instaure la tradition du banquet civique. Acquis à la première Révolution, un certain marquis de Villette en donne le départ. Le 18 juillet 1789, anticipant les futures commémorations de l'évènement, il écrit à propos de la prise de la Bastille : « *Je voudrais que tous les bourgeois de la bonne ville de Paris fissent dresser leur table en public. [...] Ce jour-là la nation tiendrait un grand couvert.* » Fréquemment, les sections parisiennes tiennent également table ouverte.

Cette tradition connaît un prolongement décisif plus d'un demi-siècle plus tard. Alors que le ministère de François Guizot est à bout de souffle et que s'épanouit le Printemps des peuples en Europe, l'opposition républicaine et la Gauche dynastique organisent une grande campagne de banquets à travers toute la France, au tournant des années 1847 et 1848.

Elle doit s'achever par de grandes agapes civiques à Paris, le 19 février.

Louis-Philippe et Guizot les interdisent. Elles ont finalement lieu le 24, à la place du Châtelet.

Les ouvriers parisiens et les jeunes étudiants, si bien croqués par Flaubert, affluent des quartiers est et sud de la ville et font chuter la monarchie. Comme en écho, leur répond le banquet de mille convives que préside Emile Ollivier à Marseille. Le lendemain, la Deuxième République est instaurée, prenant pour devise « **Liberté, Egalité, Fraternité** ».

Le crime de Louis Capet contre la souveraineté nationale et populaire connaît d'importantes répliques après février 1848 : les journées sanglantes de juin, le plébiscite en faveur du prince-président, le coup d'état du 2 décembre 1851. En dépit de conditions difficiles, la République parvient non seulement à s'affirmer à nouveau au cours de deux dernières décennies du XIXe siècle, mais aussi à poursuivre le processus d'émancipation politique inauguré par la Révolution française, au tournant des XIXe et XXe siècles.

Durant ce chapitre de l'histoire nationale, les banquets de libres penseurs tiennent une place importante. Nombreuses sont les sociétés de Libre Pensée qui se réunissent pour des agapes commémorant les



gran  
-des dates de la République : la victoire de Valmy, le 22 septembre 1792 ou la décollation de Louis Capet, le 21 janvier 1793.

C'est vers 1848, année fondatrice des premiers cercles de Libre Pensée, que les

choses s'affirment.

Il apparaît que, pour railler les monarchistes qui, après la mort de Robespierre (1794), donnaient des messes et des cérémonies plus ou moins clandestines chaque 21 janvier, des républicains donnaient un repas avec une tête de cochon. Dans « *l'Education sentimentale* », Gustave Flaubert fait dire à un participant à la révolution de 1848 :

« ***C'est une importation anglaise. Pour parodier la cérémonie que les royalistes célébraient le 30 janvier (jour de la décapitation du roi Charles Ier, une autre victime de la démocratie !), des Indépendants fondèrent un banquet annuel où l'on mangeait des têtes de***

## LES BANQUETS REPUBLICAINS DE LA LIBRE PENSÉE (fin)

**veau, et où on buvait du vin rouge dans des crânes de veau en portant des toasts à l'extermination des Stuart. »**

A l'origine, les sans-culottes préparaient une tête de cochon et il n'existe pas de trace, à notre connaissance, permettant d'identifier précisément la période à partir de laquelle la tête de veau s'y est substituée.

Le 10 avril 1848, jour du vendredi dit saint, quelques citoyens républicains : Sainte-Beuve, Flaubert, Ernest Renan et Jérôme Napoléon, cousin de Napoléon III dit Badinguet, organisent un banquet dont le menu était le suivant (je vous l'indique pour vous faire saliver) : truite saumonée, écrevisses à la nage, faisan truffé, filet de bœuf sauce madère. Nous sommes en plein interdit de l'Eglise car le vendredi Saint on doit faire maigre, tout au plus on mange du poisson et en l'occurrence de la morue.

Immédiatement, les gazettes de l'époque véhiculent le fait que Sainte-Beuve, le vendredi Saint avait mangé à son dîner un ... cervelas.

Il s'ensuivit une prise de position collective et pendant un mois le pays fut divisé entre les « saucissonneurs » et les « moruetistes », donnant ainsi un écho et mettant en valeur le refus de la soumission à l'obscurantisme de la religion.

Le 21 janvier 1884, sous le gouvernement Ferry, à la veille du vote de la grande loi sur la liberté syndicale du 21 mars suivant, les banquets libres penseurs appellent à « la prochaine révolution sociale » et à la décapitation et l'exploitation de la bourgeoisie. Après l'épisode boulangiste, la Troisième République s'enfonce dans la médiocrité d'une politique modérée jusqu'au réveil consécutif à la mobilisation des républicains de progrès en faveur de Dreyfus. Pendant cette morne période, dominée par la figure étriquée de Jules Méline, au travers de la commémoration de la décollation de Louis Capet, les libres penseurs entretiennent la flamme de la République émancipatrice. Dans le bulletin de décembre 1892 de la Fédération française de la Libre Pensée (FFLP), Lebey les invite à organiser des banquets, le 21 janvier 1893, en vue d'évincer les « **filz dégénérés de la Révolution, actuellement au pouvoir.** »

Libres penseurs du XXI<sup>e</sup> siècle, nous avons aussi le devoir de sauvegarder la République et de participer à la

préparation de la prochaine révolution sociale, comme nos prédécesseurs de 1884 et de 1893.

● Caricature anonyme, BnF, Paris



Issue d'un coup d'Etat militaire fomenté au profit d'un général maurrassien, la Cinquième République bonapartiste a rétabli un véritable monarque disposant d'un pouvoir personnel encore accru après l'instauration du quinquennat. C'est le règne du « coup d'état permanent » décrié comme tel (à juste titre) à l'époque et dans le-

quel se vautrent, hier et aujourd'hui, les descendants de ses détracteurs d'alors.

et dans lequel se vautrent, hier et aujourd'hui, les descendants de ses détracteurs d'alors.

Par ailleurs, ce qui reste de souveraineté nationale et populaire est divisée entre deux chambres soumises à l'exécutif. Enfin, les conquêtes sociales de 1945 sont méthodiquement remises en cause.

Louis Capet est mort mais le fantôme de la royauté hante encore le pays de Robespierre, Marat et Saint-Just.

Les banquets « *Tête de veau* » qui réunissent les républicains, les libres penseurs, les penseurs libres aux alentours du 21 janvier fêtent, non pas la mort d'un homme, mais le symbole de la fin de l'Ancien régime et l'affirmation de la République.

La Libre Pensée, ses fédérations, ses groupes affiliés, s'inscrivent dans cette tradition républicaine qu'il s'agit de poursuivre.

**Jacques Nepveu**



(Cet exposé a été donné à l'occasion du banquet « Tête de veau » organisé par la LP 93 le 25 janvier 2014 à Aulnay-sous-Bois;

[ sources : plusieurs articles de La Raison parus sous les plumes de Christian Eyschen, Dominique Goussot et Jean-Marc Schiappa ]

## Coopération avec l'ADMD

12 Décembre 2014  
Journée de mobilisation de l'ADMD  
pour une loi complète  
et satisfaisant notre revendication com-  
mune du droit à mourir dans la dignité

A Nantes, malgré la pluie :



A noter sur votre agenda

**Réunion publique**  
**samedi 28 mars 2015**  
**de 15h à 17h**

salle conférence de la Manu,  
10 bis Bd Stalingrad

avec la participation Docteur Frédéric CHAUS-  
SOY,

médecin réanimateur de Vincent HUMBERT  
en 2003 et acteur malgré lui de "*l'affaire  
Humbert*" qui a été instrumentalisée pour  
faire voter la loi Leonetti de 2005.

## Rapport et Projet de loi Leonetti 2

Pour les malades en fin de vie, « *sédation profonde* »  
Mais pour le droit à mourir dans la dignité, « *euthanasie* » !  
Débat « *parlementaire* » à partir du 21 janvier !

Documents officiels sur le site de l'Elysée :

<http://www.elysee.fr/assets/Uploads/Rapport-et-proposition-de-loi-creant-de-nouveaux-droits-en-faveur-des-malades-et-des-personnes-en-fin-de-vie.pdf>

Non à la loi Leonetti 2, la loi des « *deux François* » :  
le pape et le président en exercice !  
Mobilisation avec tous ceux qui veulent agir  
Pour une vraie loi permettant le choix individuel  
D'une fin de vie apaisée et digne



Communiqué du Groupe de Nantes



Rapport et Projet de loi sur la fin de vie

**« Après le laisser mourir, le laisser dormir » ...**

**sédation profonde ou euthanasie pour la « proposition 21 » ?**

La mission confiée par le président de la République à MM. Claeys (PS) et Leonetti (UMP) est achevée.

**On en connaît maintenant les conclusions : c'est un projet de loi Leonetti 2.**

La loi Leonetti 1, du 22 avril 2005, avait légalisé un « *laisser mourir* » dit AHA (arrêt de l'hydratation et de l'alimentation) qui n'est que l'abandon à une mort douloureuse mais « *naturelle* » - de faim et de soif.

Car une telle mort est totalement douloureuse quand elle n'est pas accompagnée des sédatifs appropriés. Ce qui dépend de l'existence ou non d'une équipe médicale ayant les moyens et la volonté de faire échapper un malade en fin de vie à des conditions de départ indignes d'un pays civilisé.

Seule une minorité de citoyens a les moyens, les connaissances ou les relations pour s'en sortir. Mais, même dans ce cas, ni les soins palliatifs, ni les directives anticipées, ni le recours à la justice ne peuvent garantir à un malade de **décider du moment et de la manière** de terminer sa vie dans la dignité et l'apaisement : il suffit qu'un proche s'y oppose malgré la volonté connue du malade. C'est ce qui se passe avec Vincent Lambert qui, en l'attente de la décision de la Cour européenne, est toujours « *en vie* » avec hydratation et alimentation artificielles. En l'attente de la sédation terminale qu'on lui refuse. Car la loi en France l'interdit.

La loi c'est le Code de la Santé (art. 1100-05 notamment) modifié par la loi Leonetti 1. C'est-à-dire une loi dictée par le Vatican dont le député Leonetti est un représentant patenté.

La loi Leonetti 1 a, à juste titre, fait l'objet de dénonciations de plus en plus virulentes et de plus en plus partagées par le grand public.

Beaucoup attendaient que la « **proposition 21** » du candidat Hollande débouchât sur un projet réellement démocratique. Au lieu de cela nous avons une loi Leonetti 2 qui vise d'abord à camoufler la faillite de la loi Leonetti 1 en commençant par faire, l'apologie de cette loi 1 !

**Après le « laisser mourir », ce serait le « laisser dormir » ?**

En tentant de sauver le droit de la religion à imposer un cadre inacceptable à tous, même à ceux qui ne se soumettent pas à ses dogmes - et qui sont une majorité reconnue, le projet Leonetti 2 doit prendre trois risques :

- Sur le caractère contraignant et institutionnel des Directives Anticipées (via la carte Vitale, notamment)
- Sur le caractère individuel du droit à l'arrêt de tout traitement
- Sur la possibilité d'une sédation profonde en lieu et place des « *soins* » (sic) palliatifs.

Car qui comprendra la différence entre « **sédation maintenue de la douleur** » (même très grave) et « **sédation profonde en continu** » quand dans les deux cas, la seule issue prévue, c'est la « **fin de vie à courte échéance** » ?

Pour les malades ce serait le choix entre la « **petit sommeil dans la douleur** » (Leonetti 1) et le « **grand sommeil dans l'inconscience** » (Leonetti 2) avant la « **mort naturelle** » (celle décidée par Dieu ...). Pour les médecins et les équipes médicales, ce serait le choix entre produits sédatifs et dosages autorisés dans une insécurité juridique permanente. Que feront les familles et les proches, que feront les hôpitaux avec tous ces « **vivants** » en « **sédation profonde** » ? Seront-ils systématiquement renvoyés en « **soins ambulatoires** » pour limiter les dépenses publiques ?

**Y a-t-il quelque chose à attendre du débat parlementaire qui va s'ouvrir le 21 janvier ?**

La « **proposition 21** » qui est-elle entrée en « **sédation profonde** » ou est-elle déjà « **euthanasiée** » et enterrée ? Les vrais engagements que le gouvernement respectera, ne seront-ils pas les engagements pris par F. Hollande et M. Valls vis-à-vis du « **bon** » pape François, lors de leurs audiences privées et publiques au Vatican ?

Le rapport, le projet de loi, le cadre du débat sont biaisés. Nous regarderons cependant avec attention les actions des uns ou des autres pour tenter d'amender le projet Leonetti 2. Sans illusion.

**Mais sans attendre, nous appelons à la vigilance et à la mobilisation démocratique directe**

- **Pour faire échec à une loi Leonetti 2 tout aussi hypocrite que la Leonetti 1.**
- **Pour que chacun puisse en cas de besoin choisir une mort digne et apaisée !**

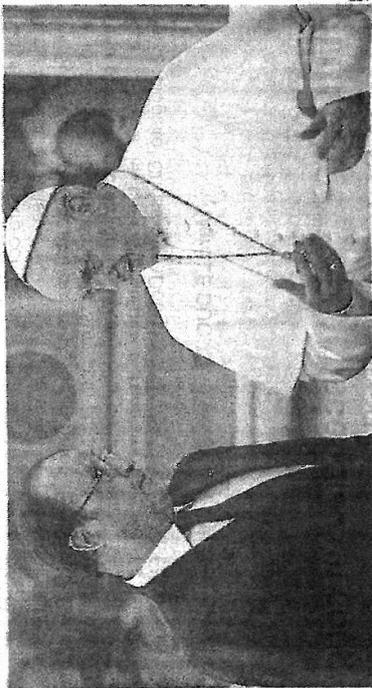
Nantes le 16 décembre

# Hollande est « sensible » aux remarques du monde catholique

Entretien



**Jean-Pierre Mignard,**  
Avocat,  
membre du  
conseil national  
du PS, directeur  
de *Témoignage  
Chrétien*.



François Hollande a rencontré le pape François le 24 janvier.

**Vous avez accompagné François Hollande au Vatican, le 24 janvier. Que retenir de cette visite ?**

Il y a eu, de part et d'autre, la volonté de s'écouter sur les sujets difficiles. Sur la fin de vie, par exemple, le Président a promis d'éviter de dresser les camps les uns contre les autres. En souhaitant la réciprocité du côté catholique. Mais comment voulez-vous que cette question, sacrément importante, ne soit traitée autrement que par un souci des formes, compte tenu de l'ampleur des sujets à aborder en 35 minutes ?

**Cette visite peut-elle avoir une influence sur le Président ?**

Oui. Il sera plus facile de se passer des messages. Le Président est sensible aux remarques des responsables catholiques qui ont le sentiment de ne pas toujours être bien traités. Mais, pour François Hollande,

**Il y a quand même des catholiques dans la rue ?**  
Oui, mais ils ne rendent pas service au catholicisme. Ils risquent de le transformer en communauté minoritaire. Dresser en permanence l'inventaire des agressions, des rejets, en sont typiquement les premiers stigmates. C'est totalement contradictoire avec le message du nouveau pape. Une partie du monde catholique, en se manifestant ainsi, est au bord de la création d'une contre-culture.

**François Hollande n'est pas croyant, mais il reconnaît l'héritage de la culture catholique...**

Il n'y a pas de doute. Durant la campagne électorale, il avait rencontré les élites dans mon bureau, il défendait l'humanisme chrétien comme indispensable. Son existence est une des conditions de la paix civile, du vivre ensemble.

**Mais on ne le sent pas dans ses discours ?**

Peut-être devrait-il un jour le PS est laïque, mais il n'est religieux. Il faut qu'il arrive à cliniquer de la laïcité moins Plus riche.

par Laurent MAR

**Vous avez accompagné François Hollande au Vatican, le 24 janvier. Que retenir de cette visite ?**

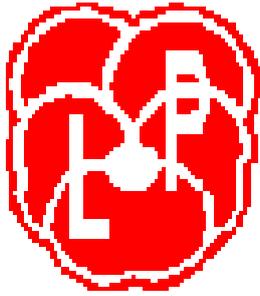
Il y a eu, de part et d'autre, la volonté de s'écouter sur les sujets difficiles. Sur la fin de vie, par exemple, le Président a promis d'éviter de dresser les camps les uns contre les autres. En souhaitant la réciprocité du côté catholique. Mais comment voulez-vous que cette question, sacrément importante, ne soit traitée autrement que par un souci des formes, compte tenu de l'ampleur des sujets à aborder en 35 minutes ?

**N'y a-t-il pas, côté laïque un socle d'ignorance de la dimension religieuse ?**

Effectivement, mais ce n'est pas lié à un assaut du monde laïque. C'est la société de consommation qui a remplacé dans les esprits le souci religieux. Le souci de l'avenir a vidé les églises et rempli les supermarchés. Le cœur du problème est là.

**C'est difficile d'être catholique au Parti socialiste ?**

Pas du tout (*soupir*). La preuve, chrétien notoire, je suis président de la commission d'éthique du parti. La question est plutôt de savoir comment un parti ou la République



## LIBRE PENSÉE

### Groupe de Saint-Nazaire

Maison des Associations  
2 bis avenue Albert de Mun, 44600 Saint-Nazaire

Tél : 02 40 22 25 03 (rép.)

Site Web : <http://lp44.free.fr>

E-mail : [roger.lepeix@club-internet.fr](mailto:roger.lepeix@club-internet.fr)

Le 7 Décembre 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Crèche de Vendée : défendre la laïcité

Le Groupe de Libre Pensée de Saint-Nazaire, réuni le 7 Décembre, tient à féliciter et encourager la Fédération de la Libre Pensée de Vendée, qui a défendu la laïcité dans un département où les élus se réfèrent plus souvent aux Croisades qu'aux acquis républicains.

Comme l'a dit le Tribunal Administratif de Nantes, les signes religieux n'ont rien à faire dans les bâtiments publics ; c'est la simple application de l'Article 28 de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat de 1905.

Le Groupe de Saint-Nazaire de la Libre Pensée dénonce les responsables catholiques qui cherchent à récupérer la tradition des fêtes du solstice d'hiver, qui sont bien antérieures à l'apparition de leur religion. Ils dénoncent la démarche cléricale qui vise à faire croire que leur religion est une religion d'Etat, alors qu'elle est largement en perte de vitesse.

A ceux qui nous répondent sur l'islam, montrant ainsi qu'ils défendent en fait l'hégémonie de l'Occident Chrétien contre les « invasions barbares », comme Charles Martel à Poitiers, nous voulons faire remarquer que quand des maires catholiques installent des crèches dans les halls de leurs Mairies, ils montrent l'exemple et ouvrent la voie aux éventuels maires musulmans qui demain voudront installer des mosquées dans les leurs.

Seule la Séparation des Eglises et de l'Etat peut assurer à la fois le droit d'expression pour tous et la paix sociale.

Roger LEPEIX

Président

### Téléphone portable et théologie

J'ai vu ça dans une église en Italie. Traduction libre:

« - **désactive la sonnerie (de ton portable), elle perturbe le dialogue entre le fils et le Père.**

- **arrête le débit (!) des ondes magnétiques: elles pourraient empêcher les anges de voler près de toi et d'emporter tes prières vers le Très-Haut. »**

Je me demande ce qui est le pire: qu'un prêtre ose écrire de telles absurdités, ou bien qu'il se trouve des gens pour le croire....

Pierre PAPUCCI

## Groupe Clémence-Royer de Saint-Herblain

**2014: bon bilan, belles perspectives...**

Il est 19h30, et nous, membres du groupe de la libre-pensée Clémence-Royer, comme chaque deuxième mercredi du mois ; sommes réunis dans la salle des Noëllès-Tesseries de Saint-Herblain.

Pendant deux heures, nous allons notamment échanger au sujet de l'actualité politique et sociale, faire un point sur les informations de terrain ou celles émanant de la Fédération Nationale et discuter de notre organisation interne et de nos projets.

En ce 10 décembre 2014, et pour ce dernier rendez-vous avant que de changer de millésime, nous sommes d'une dizaine autour d'une grande table.

L'ambiance est festive, chacun est venu avec soit une



Clémence ROYER (1830-1902)

tarte salée, soit un cake, soit encore un dessert; sans oublier quelques bonnes bouteilles de jus de raisin fermenté, effervescent ou tranquille, histoire de ripailler, avec modération bien entendu.

Mais que l'on ne s'y trompe pas, la réunion sera décontractée mais studieuse et l'ordre du jour est dense, lequel proposera ce soir un point comptable sur la trésorerie du groupe (tout va bien), puis, dans la foulée et comme l'année s'achève, un appel à cotisations 2015 lancé par le trésorier.

Le calendrier des réunions de l'année à venir sera validé et des éléments de contenu seront d'ores et déjà évoqués.

Ainsi, les membres du groupes proposeront à tour de rôle, comme c'est le cas depuis quelques mois, des exposés sur des thèmes tels que l'école publique, la fin de vie, la réforme territoriale, la transition énergétique, l'évolutionnisme et l'obscurantisme, etc. , sujets débattus entre les membres et qui permettront de mieux les connaître pour mieux les appréhender.

Au-delà, il sera décidé de dédier une soirée ouverte au public, le 8 avril prochain, sur le thème de la GPA (Gestation Pour Autrui) et de la PMA (Procréation Médicalement Assistée).

Une soirée qui posera la question: « *La GPA et la PMA sont-elles de nouvelles libertés à conquérir?* », faisant ainsi écho à la question à l'étude qui sera débattue lors du Congrès National de la Libre Pensée qui se déroulera à Creil (93) en juillet prochain.

Au cours de la soirée, la parole circulera à propos de l'actualité de la Libre-Pensée dont le sujet prégnant et qui retient l'attention de tous à trait à « l'affaire » de la crèche du Conseil Général de Vendée, retirée après la saisine, par la Fédération de la Libre-Pensée de Vendée, du Tribunal Administratif de Nantes. Riche échange à venir autour de la laïcité, de ses principes inaliénables et de la loi du 9 décembre 1905 qui la met en oeuvre, malgré vents et marées, depuis près de 110 ans.

Enfin, nous terminerons cette réunion par une présentation de l'ouvrage de Louis Couturier « *La Libre Pensée et les femmes, les femmes et la Libre-Pensée* » (éditions de la Libre Pensée), un livre autour de quelques grandes figures de la pensée libre en France et à l'étranger mal connues dont on ne retient souvent que les engagements féministes comme Maria Deraismes, Nelly Rousset; on y croisera également Colette, George Sand ou encore...Clémence Royer. Quelques exemplaires présents sont proposés à la vente aux membres (15€).

Au-delà de cette réunion et si l'on jette un coup d'œil dans le rétro, concernant l'activité du groupe, on retiendra de cette année 2014 quelques temps forts, tels que le combat mené pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la première guerre mondiale.

Pour la quatrième année consécutive, le groupe Clémence-Royer est allé déposer le 11 novembre après la cérémonie officielle, une gerbe au cimetière d'Indre d'où est originaire le soldat Alexandre Kerfontan, fusillé pour l'exemple en 1915, dont le nom figure sur le monument aux morts de la commune, mais toujours pas réhabilité par la République tout comme 638 autres fusillés par la France.

En outre, un rendez-vous en octobre dernier avec Bertrand Affilé, le maire de Saint-Herblain, a permis de faire le bilan sur la fréquentation de la salle des obsèques civiles de Saint-Herblain, sise au cimetière de l'Orvasserie, salle qui a vu le jour grâce à l'action des libres penseurs de Saint-Herblain avec l'aide de ceux de Nantes. La fréquentation de la salle est modeste, elle n'est utilisée qu'une à deux fois tous les deux mois, cela tenant d'un manque de notoriété pour cette salle ouverte début 2013 et mise à disposition gratuitement par la ville de Saint-Herblain.

Cette entrevue a été l'occasion pour le maire de nous annoncer qu'un voeu en faveur de la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de 14-18 serait à l'ordre du jour du Conseil Municipal de décembre.

**Groupe Clémence-Royer de Saint-Herblain  
2014: bon bilan, belles perspectives... (fin)**

Pour terminer ce bilan non exhaustif de l'activité du groupe Clémence-Royer de Saint-Herblain, deux éléments:

- D'abord, la présence d'un membre du groupe au congrès de Nancy et au colloque scientifique sur la recherche sur les cellules souches embryonnaires qui l'a précédé. Il nous paraît essentiel de pouvoir être présents à ce Congrès pour participer aux décisions et se faire l'écho de ce congrès auprès des membres du groupe.
- Ensuite, la possibilité offerte depuis 2009 aux libres penseurs de Saint-Herblain mais aussi ceux de Nantes, de Saint-Nazaire ou de quelque horizon géographique que ce soit, de venir s'exprimer au micro de l'émission « Le point de vue de la Libre Pensée » sur la radio associative et herblinoise Jet fm dont le rédacteur en chef est membre de Clémence Royer.

A titre d'exemple, l'invité de l'émission de décembre 2014 (diffusée le 13 décembre et le 27 décembre de 9h à 10h) a convié Jean Regourd, président de la LP85 qui a saisi le Tribunal Administratif de Nantes, lequel a fait retirer le crèche religieuse du hall du conseil général de Vendée.

Notons enfin que force est de constater que ce jeune groupe de la Libre-Pensée de Saint-Herblain (il n'a pas 10 ans) se structure et se consolide au fil du temps.

De nouveaux membres ont rejoint le groupe et viendront désormais enrichir notre petite assemblée. C'est ainsi que Jacques et Ginette, venus de Seine-Saint-Denis s'installer dans la région nantaise, apporteront toute leur expérience pour consolider le groupe (Jacques a été de nombreuses années président de la Fédération de la Libre-Pensée du 93).

D'autres adhésions sont réalisées ou attendues et l'effectif du groupe Clémence-Royer sera fort d'au moins 15 membres l'année prochaine .

Pascal Massiot, trésorier

**Alexandre KERFONTAN,  
fusillé pour l'exemple.  
Cimetière d'INDRE**



**Fusillés pour l'exemple :  
Des résultats encourageants**

**11 novembre :**

Après la tenue du meeting avec le général André Bach le 24 septembre, nos rassemblements du 11 novembre ont été un réel succès.



Nous avons fait ce que nous avons décidé de faire : prendre la parole, déployer notre banderole, déposer une gerbe après la cérémonie officielle, **malgré les pressions venant de l'entourage du nouveau préfet**, pour nous en dissuader, tant à Nantes (chef-lieu) qu'à St Nazaire (sous-préfecture). A Indre (simple commune), le groupe Clémence Royer n'a pas connu ce genre de tentative d'intimidation. Les camarades du groupe sont venus ensuite à Nantes et avec les autres organisations du collectif départemental, notamment la LDH et nous avons fait un rassemblement très remarqué.

Ainsi, pour leur retour en car, les aspirants de St Cyr ont dû passer devant notre groupe et notre grande banderole de 6 mètres de long...



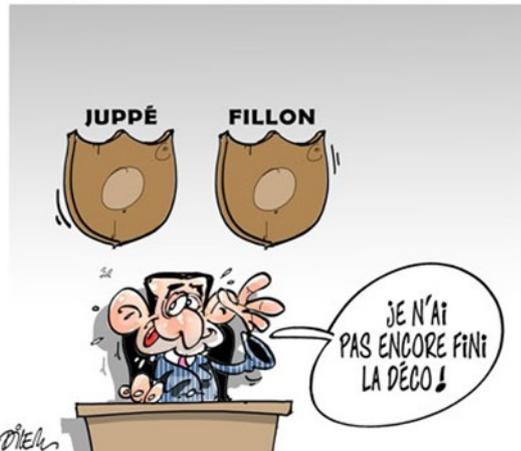
**Deux nouvelles importantes pour la suite:**

**1/ Le collectif départemental a décidé de poursuivre son action. Il se réunira en janvier**

**2/ Lundi 15 décembre : Le conseil municipal de St Herblain a voté un vœu pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple.**



**UMP: SARKOZY S'EST DÉJÀ INSTALLÉ DANS SON BUREAU DE PRÉSIDENT**



**CANONISATION: VALLS A REPRÉSENTÉ LA FILLE AÎNÉE DE L'ÉGLISE AU VATICAN**



Patrick CHAPPATTE



## La Libre Pensée en direct sur Radio Jet-FM 91.2

Chaque mois depuis janvier 2009

### Nos émissions sur Jet FM

Podcasts : <http://www.jetfm.asso.fr/site/-le-Point-de-vue-de-la-Libre-Pensee-.html>

**Dernière émission enregistrée le 13/12/2014**

**avec Jean Regourd de la LP 85 sur l’affaire de la crèche au CG 85**

**Prochaine émission samedi 17/01/2015:**

**Fin de vie, avec l’ADMD 44 et la LP 44**



### Abonnements aux publications nationales

- Vous pouvez évidemment envoyer votre chèque directement au siège parisien
- Vous pouvez aussi envoyer au siège de la FD LP 44 qui transmettra

La Raison .... 25 €

L’Idée Libre ... 18 € (abonnement) ou au numéro : 6 €

Autres publications (précisez) :

.....



### Abonnements à “La Libre Pensée Nantaise”

**Abonnement : 1 an (6 numéros) : 16 € - Soutien : 20 € -**

**Envoyer bulletin et chèque à l’ordre de “ Libre Pensée Nantaise” à l’adresse :**

**La Libre Pensée Nantaise - Françoise BLANDY - CCP 4763.07-J Nantes  
Manufacture des Tabacs - 4 Place de la Manu . 44000 Nantes**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....